

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Dix-septième séance – Mercredi 10 octobre 2012, à 17 h

**Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Thomas Bläsi* et *M<sup>me</sup> Marie Gobits*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre, mercredi 10 octobre et lundi 15 octobre 2012, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Questions orales.**

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** J'ai plusieurs réponses à donner à des questions qui m'ont été posées hier. Ma première réponse s'adresse à M. Gauthier. Je déplore qu'il ne soit pas encore là, mais son groupe, qui m'écoute avec attention...

**Le président.** Je m'adresse au groupe de M. Gauthier: la conseillère administrative répond à une question qui vous concerne!

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* Apparemment, cela n'intéresse pas le groupe de M. Gauthier, mais d'autres conseillers municipaux lui transmettront ma réponse... M. Gauthier demandait quand serait organisé le débat contradictoire promis sur la nouvelle Constitution, et s'il était admissible que la Ville de Genève viole délibérément les articles de loi. En l'occurrence, je rappelle le contexte: en avril 2012, lors de l'élaboration du programme d'activités de Cité Seniors septembre 2012-janvier 2013, il a été décidé d'organiser une série de trois débats d'information sur la nouvelle Constitution genevoise, comme il est coutume de le faire sur certains enjeux politique d'importance. Le responsable de Cité Seniors a eu des contacts avec M<sup>mes</sup> Christiane Perregaux et Marguerite Contat, coprésidentes du bureau de la Constituante. Trois dates ont été retenues pour le courant du mois précédant la votation populaire du 14 octobre, soit les 5, 12 et 19 septembre 2012. Pour information, les trois débats en question ont attiré environ 50 personnes au total: 40 personnes à Cité Seniors pour le premier débat... (*M. Pierre Gauthier entre dans la salle.*) Monsieur Gauthier, je réponds

à votre question et vous verrez que nous nous sommes donné beaucoup de peine pour chercher tous les éléments et vous satisfaire.

Je disais donc que ces débats ont attiré 40 personnes à Cité Seniors pour le premier, 7 personnes aux Minoteries pour le deuxième et 4 personnes à la salle des Terreaux-du-Temple pour le troisième et dernier débat. Cette faible assistance permet de relativiser les impacts que ces débats ont pu avoir sur la population genevoise. Lors des premières discussions avec les coprésidentes de la Constituante, il a toujours été question de réunir autour de la table des représentants des divers groupes représentés à la Constituante, comme il est de coutume de le faire pour chaque débat politique. L'idée de base était bien d'avoir des débats contradictoires. Cependant, devant la difficulté qu'elle a rencontré à mobiliser les constituants pour ces débats, M<sup>me</sup> Contat a proposé au Service social d'orienter ces trois débats plutôt dans le sens de discussions, d'information au public. Il a donc été décidé de choisir, au sein des diverses tendances politiques, des intervenants réputés pour bien connaître le texte et, donc, potentiellement aptes à répondre aux questions de l'auditoire.

Dès que j'ai appris que ce n'était pas satisfaisant de votre point de vue, j'ai demandé à la direction de mon département et au service concerné de veiller à ce que ces débats soient effectivement contradictoires. Cette demande est parvenue au service le 24 septembre, alors que les débats avaient déjà été organisés. Je le regrette, tout en répétant que les deuxième et troisième débats n'ont attiré que sept et quatre spectateurs.

Ma deuxième réponse s'adresse à M<sup>me</sup> Pérez, qui m'a interpellée hier à propos des directives dans les institutions de la petite enfance. Je lui ai déjà indiqué qu'il n'y avait pas de discrimination à l'égard des enfants de personnes au chômage... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Un instant, Madame Alder, vous ne pouvez pas parler dans cette ambiance. Ceux qui veulent discuter sont priés d'aller à la buvette ou à la salle des pas perdus. Quand la conseillère administrative donne des réponses, on l'écoute!

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* De plus, les institutions de la petite enfance ont reçu une circulaire stipulant la voie à prendre concernant l'attribution des places dans les institutions.

Concernant le caractère public des directives du Service de la petite enfance, je peux ajouter ceci: juridiquement, toute personne qui désire connaître une directive interne de la Ville de Genève peut exercer son droit d'accès aux documents. Dans le cas précis, il convient de s'adresser au Service de la petite enfance,

voire à l'institution de la petite enfance concernée. En fonction du contenu de la demande, la directive sera fournie. Sachez aussi que les règlements sont adoptés par les associations de la petite enfance et que rien n'interdit à un comité ou à une directrice de crèche de mettre les directives en annexe au règlement.

Ensuite, M<sup>me</sup> Fehlmann Rielle s'inquiétait de ce qu'était devenue une directive de 2009 sur la prévention de la consommation excessive d'alcool dans le cadre des conditions posées à la location de salles et de fermages. Cette préoccupation est tout à fait légitime et je réponds pour le volet qui concerne la politique de la jeunesse et la lutte contre les abus. La prévention de l'alcoolisme étant évidemment une question de santé publique, je veille à ce que la Délégation à la jeunesse soit très attentive à ces problématiques. Cela dit, Madame, vous avez raison: il est toujours utile de vérifier si les directives émises par l'autorité sont toujours en vigueur trois ans après. Dans le catalogue de l'argumentaire qui avait été développé dans cette note du Conseil administratif pour lutter contre les abus, il y avait un certain nombre de pistes. Certes, entre hier et aujourd'hui il ne m'a pas été possible de faire le tour de tous les services de la Ville pour vérifier si ces directives avaient été scrupuleusement respectées. Mais je puis vous assurer que je me fais fort – avec le conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité et comme la décision du Conseil administratif d'avril 2009 nous le demande – de vérifier que ces directives ont bel et bien été introduites dans les services concernés et qu'elles sont respectées. Je vous remercie pour votre question et je vous tiendrai au courant.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs, j'ai un nombre assez important de réponses à donner et je vous demanderai donc un peu de patience.

J'ai répondu hier en partie à la question de M. Pastore, qui demandait pour quelle raison on ne peut plus tourner à gauche sur le boulevard Saint-Georges à la hauteur de la place du Cirque. Ce soir, je précise que le tourner à gauche sur le boulevard Saint-Georges s'inscrivait dans les mesures de chantier du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex) et a été mis en place en juillet 2010. Suite à la mise en service du TCOB, la question de l'opportunité de réintroduire ce mouvement s'est posée. La réponse du Bureau d'ingénieurs en transports RGR mandaté par l'Etat a été négative, pour plusieurs raisons, notamment parce que cela aboutirait à diminuer la durée du feu vert des trams et donc à ralentir leur progression. Signalons que cela nous a permis d'avancer sur l'aménagement de la piste cyclable.

Je réponds à M. Dossan qui constatait que de plus en plus de pavés lumineux à la place du Molard sont éteints et qui demandait pour quelle raison ils ne sont pas réparés. Il est prévu de réparer l'installation dès que les terrasses auront été

## Questions orales

rentrées. En effet, ce sont les transformateurs qui sont défaillants, de sorte que des fouilles doivent être entreprises pour les changer.

M. Tauxe, dans sa question, demandait qu'un passage piéton soit tracé à la hauteur du 9, chemin des Crêts-de-Champel. En l'occurrence, j'avais déjà répondu une première fois à cette demande. Monsieur Tauxe, l'examen de votre requête montrait que la mise en place de ce passage piéton demandait un accord avec un propriétaire privé pour supprimer quelques places de stationnement qu'il loue sur son domaine. De plus, une démonstration de la nécessité d'ajouter un passage piéton serait nécessaire pour en obtenir l'autorisation auprès de la DGM qui, vous le savez, est l'organe suprême en la matière. Comme il existe un passage piéton à moins de 50 mètres, il est fort peu probable qu'un passage supplémentaire soit accepté. Pourtant, Monsieur Tauxe, les services de l'administration recommandent que vous vous mettiez en relation avec l'association de parents d'élèves et que vous tentiez de passer par cette association pour débloquer la situation, l'endroit étant effectivement – c'est reconnu par les services – accidentogène.

Constatant que la nouvelle place Chandieu a récemment été inaugurée, ainsi que l'œuvre de l'artiste Gygi – c'est une très belle statue d'ailleurs – M<sup>me</sup> Pfund demandait pour quelle raison les véhicules privés pouvaient encore emprunter cette place et s'il n'était pas prévu une zone piétonne à cet endroit. Madame Pfund, le statut définitif de la place Chandieu est effectivement piéton et il devrait y avoir des potelets de part et d'autre pour empêcher les véhicules d'y accéder. Le Service du génie civil m'indique que ces potelets seront mis en place une fois tous les travaux de plantation des arbres terminés, soit au plus tard fin novembre. Si d'ici là une fermeture au moyen de barrières se révèle nécessaire, on y procédera.

M<sup>me</sup> Burger demandait pourquoi l'aménagement d'un potager urbain, suite à la rénovation du Clos Voltaire, n'était pas encore réalisé. En fait, une demande d'abattage d'arbres a été déposée par le Service des espaces verts (SEVE) le 27 janvier 2010; elle a été publiée puis retirée par la Direction de la nature et du paysage le 4 juin 2010 pour des raisons de procédure. Le SEVE a donc déposé une nouvelle demande le 23 juillet 2012, qui est en attente de délivrance, et il procédera à l'exécution des travaux sitôt le projet autorisé. Vous comprendrez de cette réponse que tant qu'on n'aura pas coupé l'arbre on ne pourra pas planter le jardin potager prévu. Mais je vous rassure: cette volonté de la municipalité existe bel et bien.

M. Buschbeck relevait que, sur les panneaux du chantier du trottoir en encorbellement à la rue de Saint-Jean, mention est faite d'une fin des travaux en août 2012 et que le chantier n'est toujours pas terminé. Monsieur Buschbeck, les travaux de démolition et de reconstruction du trottoir de la rue de Saint-Jean se sont terminés en août 2012, conformément à la planification initiale. Néanmoins,

des défauts d'enrobage des armatures ont été constatés sur la bordure en béton adossée à la chaussée. Un mode de réfection a été mis au point pour éliminer ces défauts et garantir le rendu de l'ouvrage conformément aux normes en vigueur – c'est bien évidemment l'entreprise qui payera ces malfaçons. Ces travaux de garantie ont été effectués en septembre et ont décalé la pose de la glissière de sécurité de l'ouvrage, actuellement en cours.

Mais plus encore, Monsieur Buschbeck – car cette affaire n'est pas terminée – profitant de l'emprise des chantiers en place, de la régulation des carrefours amont et aval et du déplacement de la ligne de contact TPG, les travaux d'entretien de la voie adjacente à l'ouvrage sont planifiés pour fin octobre. Dès lors, l'enceinte de chantier sera libérée immédiatement après ces derniers travaux, et la voie adjacente sera définitivement rendue au trafic. Vous pourrez enfin emprunter ce trottoir destiné aux piétons et aux cyclistes à la fin du mois d'octobre.

Je réponds à la question de M<sup>me</sup> Turgut Bandelier. Récemment, un accident a eu lieu dans une station d'épuration (STEP) des Services industriels de Genève (SIG) et elle demandait quelle en est la cause et si la Ville est informée sur les enquêtes en cours. Grâce à la diligence de M<sup>me</sup> Isabelle Dupont-Zamperini, chargée de communication aux SIG, je suis à même de répondre ceci. Une explosion a en effet eu lieu à la STEP d'Aire, sur la ligne de séchage des boues N° 1. La Ville n'est pas encore informée des résultats de l'expertise actuelle en cours. Les causes sont en train d'être analysées par un expert. Il est probable que l'explosion soit liée à une réaction thermique. Il n'y a aucun problème environnemental, étant donné que les deux autres lignes de séchage fonctionnent parfaitement. Enfin, je dirai qu'il est surtout heureux, Madame, que cette explosion n'ait provoqué que quelques dégâts matériels.

J'en viens aux trois dernières questions. M<sup>me</sup> Fehlmann Rielle demandait si les décisions du Conseil administratif de 2009, visant à limiter la consommation excessive d'alcool en mettant des conditions à la location des salles et des fermages, étaient toujours appliquées. D'une part, cette recommandation, Madame, est pour l'heure appliquée au sens de la loi, qui oblige les tenanciers d'établissements et débits de boisson à mettre à disposition de leurs clients trois boissons sans alcool moins chères que la moins chère des boissons alcoolisées. Pour les obligations faites dans le texte, elles ne sont pour l'heure pas inscrites dans le règlement des salles de la Ville.

Cependant, la Ville est proactive sur cette question. Un projet pilote a ainsi été mené en Vieille-Ville durant un mois, en accentuant la présence sociale, préventive et sécuritaire dans les rues, et en demandant aux tenanciers d'établissements publics d'être particulièrement vigilants sur la consommation d'alcool. Ce projet a donné des résultats concluants et il est actuellement en analyse. Je rappelle que nous accordons des déductions: lors d'une fête, les organisateurs ont renoncé à tenir un bar d'alcool et nous avons accordé une réduction de 5%.

Maintenant, une réponse plus délicate à M<sup>me</sup> Baranova. Elle demandait si c'était un nouveau processus que de devoir fournir la liste exhaustive de tous les slogans, sur toutes les pancartes, lors des demandes d'autorisation pour des manifestations, comme celle de la «Marche des salopes». En l'occurrence, il n'y a pas de nouveau processus. Le Service de la sécurité et de l'espace publics peut demander aux organisateurs des manifestations le contenu des messages inscrits sur les banderoles, s'il pense que ceux-ci peuvent être de nature à choquer ou à heurter la sensibilité des personnes présentes dans la rue. Pour la «Marche des s...», il y avait une certaine inquiétude, dès lors que le libellé de la manifestation incluait un terme «fleuri». Les organisateurs ont été informés de cette demande, mentionnée dans la permission en annexe.

Cela dit, Madame, à titre personnel, je trouve qu'il faudrait affiner le positionnement de l'administration sur ces sujets. Je rappelle que nous sommes en train de redéfinir les priorités de la police municipale et d'examiner le règlement de la police municipale. Nous prendrons exemple sur cette démonstration de liberté d'expression, pour essayer d'affiner la position des services.

Enfin, M. Tobias Schnebli demandait pourquoi, lors de certaines manifestations, on taquinait ceux qui en profitent pour récolter des signatures dans la rue. Je réponds que les organisateurs de manifestations n'ont pas le droit d'empêcher l'exercice du droit d'opinion et/ou d'activité politique. Cependant, les personnes qui veulent exercer ces droits doivent être mobiles, ne pas être agressifs et ne pas faire de prosélytisme. De plus, elles ne doivent évidemment pas occuper un emplacement fixe dans le périmètre de la manifestation, si celui-ci n'a pas été attribué par l'organisateur. Sachez, Monsieur Schnebli, que cela fera aussi partie de la réflexion du Conseil administratif visant à affiner le règlement de la police municipale. Celui-ci sera d'ailleurs soumis à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication dans deux ou trois semaines.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et de votre patience.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'apporte un complément de réponse à M. Rumo au sujet des cinémas Rialto et Plaza. Concernant le Plaza, nous sommes devant une histoire très genevoise. Lorsqu'en 2004 ou 2005 l'ancien propriétaire – à savoir Europlex qui avait racheté Métrociné – a vendu la salle à un producteur de films italien installé à New York, la Société d'art public – devenue Patrimoine suisse Genève – a demandé une mesure de conservation. Celle-ci a été accordée par le Conseil d'Etat pour l'ensemble du bâtiment, qui est l'œuvre de l'architecte Saugey. Du coup, le nouveau propriétaire a fait recours et a perdu devant toutes les instances, jusqu'au Tribunal fédéral, qui n'a toutefois

pas confirmé complètement la préservation: il a demandé une nouvelle étude du Conseil d'Etat sur les scénarios possibles autour de la salle de cinéma.

Depuis, il ne s'est plus rien passé. Les nouveaux propriétaires – qui ne sont plus si nouveaux – refusent le contact, car ils n'ont visiblement pas digéré cette histoire. Pour le moment, tout est bloqué et c'est dommage, car cette salle de 700 places serait extrêmement précieuse et pourrait accueillir des ouvertures de festival, ou d'autres événements majeurs. De plus, elle est en train de se détériorer, et on n'y a aucun accès. Votre question m'incite donc à relancer les propriétaires. Nous allons essayer. Sachant que ce sont des propriétaires privés, il est clair que si le Conseil municipal pouvait s'y intéresser, cela nous aiderait.

Concernant le Rialto, il est exact que les salles 4, 5, 6 et 7 dont l'accès est dans le fameux couloir – j'ai presque envie de parler du «couloir de la mort» – posent des problèmes de sécurité la nuit, malgré les mesures prises par le cinéma. Nous n'avons pas été contactés officiellement, mais le jour où nous le serons nous relayerons, dans la mesure du possible, les demandes auprès de la police municipale et surtout de la police cantonale, puisque c'est malheureusement du trafic de stupéfiants qui se déroule là-bas.

#### **4. Interpellation orale du 9 octobre 2012 de M. Olivier Fiumelli, M<sup>me</sup> Marie Barbey et M. Mathias Buschbeck: «Livre ouvert sur la désignation des hauts cadres en Ville» (IO-244)<sup>1</sup>.**

**Le président.** Avant de passer la parole à M. Fiumelli, je vous informe que j'ai reçu une lettre d'un avocat qui demande clairement que, sur ce sujet, aucun nom ne soit prononcé. Je vous demande donc la confidentialité totale sur les noms des candidats retenus ou non.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Monsieur le président, je n'entendais pas nécessairement parler du cas particulier des bibliothèques municipales. Hier, M. Kanaan a répondu à une question orale sur ce sujet. Il a complété sa réponse sur le plateau de Léman Bleu, puisque c'est dorénavant devenu une pratique habituelle du Conseil administratif de communiquer d'abord devant la presse, avant de communiquer devant le Conseil municipal... Ce soir, je le répète, je n'entends donc pas parler particulièrement des bibliothèques municipales.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 1835.

En fait, ce qui intéresse les interpellateurs, c'est la problématique générale de l'engagement des hauts cadres de la municipalité. En 2010, la Cour des comptes a soulevé un certain nombre de problèmes liés à ces engagements et elle en a fait un rapport. Ce rapport a fait énormément de bruit; il visait particulièrement le département de M<sup>me</sup> Salerno, mais aussi le Conseil administratif en général. On en a abondamment parlé dans ce Conseil municipal. Pierre Maudet, à l'époque maire de la Ville de Genève, avait pris position formellement, au nom de ses collègues, en disant que dorénavant – on était en 2011 – le Conseil administratif s'engageait à suivre à la lettre chacune des recommandations de la Cour des comptes.

Or, dans le cas qui nous occupe et dans un autre cas précédent qui concernait à nouveau le département des finances, nous avons eu l'impression que le Conseil administratif, depuis le départ de Pierre Maudet, avait décidé de s'asseoir sur les recommandations de la Cour des comptes. Notre interpellation ne vise pas directement M. Sami Kanaan, mais le Conseil administratif in corpore. C'est pourquoi j'aurais aimé que la première réponse vienne de notre maire, M. Rémy Pagani, à qui je pose la question clairement: avez-vous l'intention, oui ou non, de suivre ces recommandations en matière d'engagement?

Et puis, deuxième question subsidiaire, quelle est la pratique exacte du Conseil administratif lorsqu'un membre dudit Conseil arrive avec un dossier parfaitement ficelé, où toutes les procédures ont été respectées, où l'engagement a été décidé sur la base de critères objectifs? Comment se fait-il que cet engagement se transforme en opération visant à recaser des personnes dont on ne veut plus ailleurs?

A cet égard, j'aimerais avoir une précision. Nous avons compris, en lisant la presse et dans les interventions de M. Kanaan, que M<sup>me</sup> X, qui est maintenant la nouvelle directrice des bibliothèques, n'aurait même pas postulé, n'aurait à aucun moment fait part de son envie de diriger les bibliothèques municipales, et que son nom aurait été soufflé non par M. Kanaan, mais par un autre membre du Conseil administratif qui voulait se débarrasser de cette personne. J'aimerais donc savoir s'il est vrai que le Conseil administratif a décidé de se débarrasser de cette personne en la recasant aux bibliothèques. Je précise que je ne mets pas en question les compétences de cette personne. J'ai eu l'occasion, à de multiples reprises, de côtoyer M<sup>me</sup> X en commission des finances et, pour moi, ses compétences ne sont pas en cause.

Monsieur Pagani, ma question est simple: pouvez-vous nous rappeler les pratiques actuelles en matière d'engagement des hauts cadres dans l'administration municipale?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey** (DC). Sans revenir sur ce qu'a dit M. Fiumelli, j'aimerais ajouter que le recrutement présente des risques importants pour la

Ville de Genève: des risques en termes d'image, liés à l'égalité de traitement; des risques en termes de coûts, puisque les charges du personnel représentent plus de 400 millions de francs, soit près de 40% du budget de fonctionnement de la Ville; enfin, des risques opérationnels, liés aux conséquences d'un recrutement inadéquat sur la qualité des prestations délivrées aux citoyens et sur la motivation des collaborateurs à l'intérieur des services.

En 2012, la Cour des comptes avait émis seize recommandations, avec un délai à décembre 2012 pour les mettre en œuvre. Or nous constatons que, deux ans et demi plus tard, seules six de ces recommandations ont été mises en œuvre. Ainsi, il n'y a toujours pas de structure organisationnelle de recrutement, pas de recensement et de mise à jour des directives en matière de recrutement, pas de processus de recrutement formalisé dans l'ensemble des services de la Ville, pas de gestion prévisionnelle des effectifs. Au Parti démocrate-chrétien, cela nous cause quelques soucis, pour ne pas dire des insomnies, et nous souhaiterions que le Conseil administratif enclenche rapidement la quatrième vitesse pour mettre de l'ordre dans les ressources humaines de la Ville.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les assessments, ces évaluations externes faites par des cabinets privés. Nous ne sommes absolument pas opposés à cette pratique qui, de l'aveu même du magistrat, est un outil de plus en plus utilisé en Ville de Genève, mais nous souhaiterions que ces assessments ne soient pas mis ensuite à la poubelle, donnant le sentiment au contribuable que son argent est tout simplement jeté par la fenêtre! Nous souhaiterions donc avoir des précisions sur le nombre d'assessments faits ces dernières années par le Conseil administratif, et savoir combien de fois ils n'ont pas été suivis par ce même Conseil.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). On l'a dit, les procédures d'engagement en Ville de Genève sont longues, complètes – c'est un vœu du Conseil administratif – d'autant plus complètes lorsqu'elles concernent les cadres de l'administration. Dans le cas qui nous occupe, celui de la nomination du directeur des bibliothèques municipales, le processus a été particulièrement fastidieux, puisqu'il y a eu de nombreuses candidatures, qui ont été soumises à un premier tri. Ensuite, il y a eu un deuxième tri, puis un assessment et, enfin, une validation par le conseiller administratif que vous êtes, Monsieur Kanaan.

Ma première question – j'en ai quatre en tout – est donc la suivante: comment se fait-il qu'après tout ce processus on en arrive à ne pas engager la personne non seulement désignée par les experts en recrutement, mais également choisie par le conseiller administratif?

Deuxième question: si cette personne ne convenait pas, pourquoi n'a-t-on pas sélectionné – dès lors que le processus avait été complet – les personnes arrivées en deuxième ou en troisième position du concours?

Troisièmement, puisqu'on n'a pris ni la première personne, ni la deuxième, ni la troisième, on peut considérer que tout ce processus est parti à la poubelle. Tout ce processus de troisième phase de recrutement – car c'est la troisième fois qu'on essayait de trouver quelqu'un – étant parti à la poubelle, je voudrais connaître son prix total, depuis la pose de l'annonce jusqu'au moment où le Conseil administratif a décidé que cela n'avait servi à rien. Combien a coûté ce processus?

Enfin, quatrième question: puisqu'on choisit une personne en dehors de ce processus, comment son dossier s'est-il retrouvé sur votre bureau?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je réponds dans la mesure où cette interpellation est quand même liée au cas particulier des bibliothèques municipales. Mon collègue maire complétera si nécessaire, notamment sur la partie historique, puisque le rapport de la Cour des comptes – que je connais bien sûr – a été publié avant mon arrivée au Conseil administratif.

Tout d'abord, s'agissant de l'ordre dans lequel l'information a été donnée, Monsieur Fiumelli, la commission des arts et de la culture a été informée de la nomination de M<sup>me</sup> Pürro – elle est nommée, on peut donc dire son nom – le jour même de la nomination et avant la presse. Puis, hier, vous avez eu les éléments concernant la procédure, en réponse à une question orale, avant que j'aie chez M. Décaillet. Donc, au temps pour l'ordre dans lequel l'information a eu lieu!

Quant à l'article de presse de la semaine passée, je ne l'ai évidemment pas sollicité. J'ai répondu au journaliste dès lors qu'il était au courant de beaucoup de choses et notamment des discussions qui ont lieu dans l'enceinte même du Conseil administratif! Ce n'est pas l'aspect le plus agréable de la chose: on ne parle pas ici de la fuite d'un document, on parle d'une fuite de la part d'une personne qui forcément assistait à l'échange. Je ne porte aucun soupçon à ce stade, mais je vous laisse apprécier cet état de fait.

J'en viens à l'essentiel, à savoir le recrutement en général dans l'administration et notamment le recrutement des cadres. M<sup>me</sup> Salerno pourra compléter, si nécessaire. Lorsque nous recrutons, nous mettons en règle générale une annonce publique, sauf motifs justifiés. D'ailleurs, puisque vous faites référence à la Cour des comptes, Monsieur Fiumelli, celle-ci dit juste que les choix doivent être justifiés. Dans certains cas de figure, on peut faire des recrutements sur appel interne, ce n'est pas interdit a priori. Par contre, les choix doivent être justifiés. Pour les cadres, sauf exceptions rarissimes, on fait toujours un appel public. Ensuite, celles et ceux d'entre vous qui ont déjà procédé à un recrutement savent qu'il se compose de nombreux éléments d'appréciation: la formation initiale, le CV, l'expérience professionnelle, les références... En outre, depuis pas mal d'années,

l'idée a germé de faire des mises en situation, des tests et, au lieu de le faire de manière bricolée, nous faisons donc appel à des cabinets privés. En français moderne, on appelle cela des assessments, qui consistent essentiellement en des mises en situation et des tests professionnels et psychologiques plus poussés. Ces outils sont utilisés parmi d'autres.

Je rappelle ici que le recrutement est de la responsabilité du Conseil administratif jusqu'à et y compris la nomination. C'est le Conseil administratif qui est l'autorité de nomination. En règle générale, je reconnais que, lorsque le magistrat ou la magistrate a fait son choix, il est suivi par le Conseil administratif. Mais je répète – et les candidats le savent – que c'est le Conseil administratif qui nomme *in fine*.

Au département de la culture et du sport, quand je suis arrivé, il y avait une pratique partielle que j'ai généralisée, qui consiste à solliciter en plus un comité de sélection, de préavis, composé en général de personnes aussi bien internes qu'externes représentant le métier. Typiquement, dans le cas des bibliothèques municipales, trois personnes du métier étaient membres du comité de préavis; elles ont procédé à la présélection et aux entretiens de base et ont émis un préavis à mon intention. Voilà la pratique générale qui est suivie.

Je précise aussi que, depuis que je préside le département, cette procédure a été appliquée, assessment inclus, dans le cadre des recrutements au Musée d'histoire naturelle – certains ont critiqué la nomination de M. Jacques Ayer parce qu'il n'avait pas de thèse de doctorat – de la Bibliothèque de Genève – on m'a critiqué parce que M. Vanautgaerden est Belge – du Service des sports – à ma connaissance, M<sup>me</sup> Bonvin n'a pas été critiquée... (*Remarque.*) Oui, cela arrive aussi exceptionnellement!

Dans le cadre des bibliothèques municipales, le processus a suivi son cours, mais, comme je l'ai dit, un recrutement se compose de nombreux éléments d'appréciation. Si, au sein du Conseil administratif, nous discutons presque toujours les cas des cadres supérieurs de l'administration, il est vrai qu'en règle générale la proposition du magistrat est suivie et la personne est nommée. Mais il n'y a pas d'obligation ni d'automatisme en la matière. Or, dans le cas des bibliothèques, notre discussion m'a amené, après réflexion – je n'entrerai pas plus dans le détail – à retirer cette candidature. On peut certes le regretter sur le plan humain, et j'ai eu un échange avec la personne concernée, pour qui ce n'est évidemment pas facile. Mais j'ai fait ce choix et je l'assume.

Vous le savez, nous avons fait trois appels à candidature successifs pour les bibliothèques municipales et j'ai donc eu de nombreux échanges avec les milieux professionnels concernés. Pourquoi, après trois appels successifs, n'a-t-on pas trouvé quelqu'un du métier, qui ait des compétences de management, une connaissance du tissu régional, sinon local, et qui soit motivé pour prendre

la direction des bibliothèques? C'est un échange que je continue à avoir avec les milieux professionnels, parce qu'il est intéressant. Après trois appels successifs, le personnel – je le comprends – ne pouvait plus attendre, ni le service à la population. Il fallait trouver un ou une directrice pour les bibliothèques et j'ai pris mes responsabilités. J'ai songé à plusieurs personnes et, à un moment, j'ai sollicité M<sup>me</sup> Pürro. Nous avons publié l'inscription interne, elle a postulé – qu'il n'y ait aucun doute là-dessus! – et elle a aussi fait l'objet d'un assessment.

Maintenant, s'agissant du coût cumulé de la procédure, le recrutement coûte cher, mais, comme l'a dit M<sup>me</sup> Barbey, c'est un investissement qui est censé nous faire économiser des coûts plus tard et nous éviter de nous tromper, dans la mesure du possible. Il n'y a pas de perfection dans ce domaine et ceux qui ont une expérience dans le recrutement savent que ce n'est pas une science exacte. Toujours est-il que l'élément coûteux qui s'est ajouté ces dernières années, par rapport aux procédures anciennes, est effectivement l'assessment. On le fait de manière ciblée pour les cadres supérieurs – ce n'est donc pas tous les jours – pour éviter des erreurs et dans 95% des cas il aboutit à un résultat.

Dans le cas des bibliothèques municipales, pour répondre à M. Buschbeck, il se trouve que, dans le préavis du comité de sélection, une personne avait clairement été proposée et que l'issue de l'assessment avait confirmé cette personne. Par conséquent, à ce stade, les deux autres candidatures n'étaient plus d'actualité.

Pour en venir au rapport de 2010 de la Cour des comptes – je parle sous le contrôle de mes collègues – le Conseil administratif l'a salué. Dans ses rapports, la cour porte regard externe qui permet de faire un point de situation. Le Conseil administratif a clairement dit, à l'époque, qu'il prenait très au sérieux cet arrêt sur image, ce regard extérieur. C'était au printemps 2010 et je me rappelle un écho de cette discussion: la seule critique qui ait été faite par le Conseil administratif sur les recommandations de la cour portait sur les délais de mise en œuvre qui étaient objectivement beaucoup trop optimistes.

Ensuite, je voudrais rappeler qu'après le départ à la retraite de l'ancienne directrice des ressources humaines il y a eu toute une phase où, ma foi, un directeur est venu et reparti, quelles qu'en soient les raisons. Ce n'est que depuis le mois de mars 2012 que nous avons enfin une directrice des ressources humaines, laquelle s'est mise immédiatement au travail. Ici, je me permets de dire, même si ce n'est pas politiquement correct, que le taux de satisfaction des recommandations, tel que l'a mesuré la Cour des comptes dans son rapport de suivi de cet été, est faux! Il n'est pas de 38% mais de 58%, et plusieurs directives sont en cours d'élaboration qui rendront ce taux beaucoup plus élevé. De plus, la Cour des comptes, dans tous ses rapports et pas seulement dans celui sur le recrutement en Ville de Genève, explique toujours qu'elle ne donne pas de solutions abso-

lues, mais des recommandations, que l'entité concernée doit analyser et mettre en œuvre, quitte à faire autrement si c'est justifié. La cour n'a jamais prétendu que ces recommandations étaient à prendre telles quelles. L'essentiel est qu'il y ait une dynamique, une réforme, des changements, une politique claire dans ce domaine du recrutement comme dans d'autres. A cet égard, le Conseil administratif, depuis le début de l'année, a nettement avancé – M<sup>me</sup> Salerno a diffusé les documents et je crois que cela est suffisamment documenté.

Je dirai une dernière chose sur la nomination de la directrice des bibliothèques municipales. Je ne crois pas que le fait d'être membres du même parti interdise une nomination. J'ai connue professionnellement M<sup>me</sup> Pürro dans son ancienne fonction, je sais qu'elle a largement fait ses preuves. Alors, certes, on m'a mis en garde: «Sami Kanaan, fais gaffe, tu vas nommer quelqu'un de ton parti, tu vas te faire allumer!». J'ai répondu que, compte tenu de la situation, j'assumais ce choix, qu'il était justifié pour un service essentiel pour la population, qui dispose heureusement d'une bonne base pour toutes les réformes importantes qu'il va connaître. Car les bibliothèques municipales sont appelées à se réformer profondément, Mesdames et Messieurs, et le métier de bibliothécaire va forcément évoluer avec l'enjeu numérique. Là, je remercie mon prédécesseur, qui a fait tout un travail participatif avec le personnel. Nous avons les projets, nous avons les mesures, nous bénéficions d'une mobilisation du personnel: il ne manquait qu'une direction. Après trois appels à candidatures successifs, j'ai donc pris mes responsabilités.

M<sup>me</sup> Pürro a dirigé durant douze ans le Service social de la Ville de Genève, moi-même j'ai travaillé cinq ans avec elle: le fait qu'elle soit membre du Parti socialiste n'est pas une tare jusqu'à nouvel avis. On pourrait interdire à un magistrat d'engager des gens de son parti, mais ce serait absurde, parce qu'on pourrait tout aussi bien lui interdire d'engager des gens avec qui il aurait mangé, des gens avec qui il aurait un cousinage au 7<sup>e</sup> degré, sachant que Genève est un grand village...

J'aimerais terminer sur les coûts, spécialement à l'intention du Parti libéral-radical. Je veux bien qu'on examine de près la Ville de Genève. La Cour des comptes, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, tout le monde nous examine de près, très bien! Mais a-t-on examiné le coût du *mercato* estival, lorsque des conseillers d'Etat voulant garder leurs bureaux ont baladé les gens? A-t-on examiné les centaines de milliers de francs qu'ont coûté les déménagements de personnel? La Cour des comptes a-t-elle examiné la valse des cadres et le recrutement au niveau des états-majors de l'Etat? Nonobstant le fait que les magistrats ont droit à une certaine autonomie dans l'organisation de leur département, je constate qu'il y a eu un seul article à ce sujet dans la *Tribune de Genève* – qui est un peu le porte-parole du Conseil d'Etat, tant mieux pour lui! Toujours est-il qu'il y a visiblement deux poids deux mesures, et qu'à un moment donné c'est un peu fatigant, je le dis clairement! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Les interpellateurs ont le droit de répliquer. Je passe la parole à M. Buschbeck.

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Je vous remercie, Monsieur le magistrat, pour toutes vos explications. Vous avez répondu à trois de mes quatre questions: je ne connais toujours pas le prix du processus complet qui a été mis à la poubelle. Cela dit, ce n'est évidemment pas une tare d'être membre d'un parti. Je pense même que c'est plutôt une qualité, et il serait dommage que cela devienne un désavantage au moment de postuler pour un poste. Néanmoins, ne pensez-vous pas que, lorsqu'on nomme quelqu'un de son propre parti, la procédure d'engagement devrait être exemplaire?

Pour ma part, quand j'ai entendu que M<sup>me</sup> Pürro avait été nommée, j'ai dit autour de moi qu'il fallait arrêter de lui chercher des poux, qu'elle avait suivi la procédure et qu'elle avait été engagée ensuite de celle-là. Par la suite, à la lecture de l'article, j'ai appris qu'elle avait été nommée en dehors de tout le processus. Donc, nouvelle question, Monsieur Kanaan: ne trouvez-vous pas que, lorsqu'on nomme quelqu'un de son propre parti, la procédure devrait être exemplaire? Et deuxième question: pourrais-je quand même connaître le prix du processus?

Enfin, la conclusion la plus intéressante de la Cour des comptes, à mon avis, est celle consistant à dire que le fait de ne pas toujours suivre la procédure jusqu'au bout rend l'employeur Ville de Genève moins attractif. Là, je m'adresse plus particulièrement à M<sup>me</sup> Salerno. A force de ne pas trouver les personnes adéquates, on les a cherchées par d'autres biais – il y a d'autres exemples dans l'administration que je ne citerai ici – et ces pratiques ont pour conséquence de rendre l'employeur Ville de Genève moins attractif. Or moins la Ville sera attractive, plus les magistrats seront obligés d'aller chercher des personnes de leur entourage, notamment de leur entourage politique, et plus ils le feront – c'est un cercle vicieux – moins l'employeur Ville de Genève sera attractif. En effet, chacun saura que, s'il postule en Ville de Genève, il aura beau arriver au bout du processus, être validé par tout le monde, il pourra quand même ne pas être choisi.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** J'ai bien entendu la réponse de M. Kanaan et, comme je l'ai dit en préambule, je ne le mets pas du tout en cause dans cette histoire. Mon interpellation visait plutôt le Conseil administratif in corpore. Comme M. Maudet, maire de la Ville de Genève, avait pris position sur la politique des ressources humaines il y a environ une année, j'aurais aimé que le maire actuel, M. Pagani, me réponde sur ladite politique. Mais, visiblement, il a autre chose à faire... Son côté narcissique fait qu'il préfère se lire dans le journal plutôt que nous regarder dans les yeux... (*Exclamations.*)

J'aimerais donc formellement que M. Pagani nous réponde sur ce sujet, ce d'autant plus que M. Kanaan vient de nous dire quelque chose d'assez inquiétant: il vient de mettre en cause ses collègues, ainsi que les deux fonctionnaires qui participent aux séances du Conseil administratif, à propos de cette fuite. C'est plutôt inquiétant et je crois que M. Pagani doit nous expliquer comme s'est passée cette séance... (*Exclamations.*)

Par ailleurs, M. Kanaan semble critiquer la politisation de la Cour des comptes, qui ne s'intéresserait qu'à la Ville de Genève et pas à ce que font les magistrats du Parti libéral-radical au niveau cantonal. Monsieur Kanaan, je vous rappelle que la Cour des comptes est à majorité de gauche aujourd'hui; elle est composée d'un socialiste, d'un Vert et d'un démocrate-chrétien. Il n'y a pas de magistrat du Parti libéral-radical. Donc, si la Cour des comptes ne fait pas les rapports que vous souhaitez, ce n'est en tout cas pas de notre faute! Cela dit, je souhaite formellement que M. Pagani, avant M<sup>me</sup> Salerno, nous réponde sur la politique du Conseil administratif en matière de ressources humaines.

**Le président.** Monsieur Medeiros, vous demandez la parole: je vous rappelle que, selon le règlement, aucune discussion n'est ouverte sur une interpellation, à moins que l'assemblée n'en décide autrement...

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Monsieur le président, puis-je parler?

**Le président.** Non, vous pouvez seulement demander l'ouverture de la discussion...

*Une voix.* C'est de la censure!

**Le président.** Non, ce n'est pas de la censure! Si vous demandez l'ouverture de la discussion, je la mets aux voix... C'est le cas, nous passons au vote.

Mis aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 32 oui contre 31 non.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Puisque le Conseil municipal a décidé d'ouvrir la discussion, on pourra comparer le coût de la minute de débat au Conseil municipal et le coût du recrutement...

Monsieur Fiumelli, vous avez rappelé, à juste titre, que vous ne vous préoccupez pas forcément de la question des bibliothèques municipales, mais du recrutement en général. Je vous ai donc répondu sur un plan général. Nous verrons si M. Pagani ou M<sup>me</sup> Salerno veulent compléter.

Concernant les coûts, Monsieur Buschbeck, je vous répondrai par écrit. En effet, il y a les coûts directs, c'est-à-dire les annonces, les assessments, et les coûts indirects, c'est-à-dire le temps consacré à la procédure. Pour pouvoir inclure tous ces coûts, nous vous transmettrons une réponse écrite.

Concernant la séance du Conseil administratif du 27 juin où a eu lieu cette fameuse discussion, j'ai juste fait un constat, je n'ai accusé personne. C'est forcément un participant à la séance qui a donné l'information aux journalistes. C'est là un constat objectif, à moins qu'il y ait des micros dans la salle du Conseil... mais je ne le pense pas.

Ensuite, Monsieur Buschbeck, aucune procédure n'a été mise à la poubelle. M<sup>me</sup> Pürro a bel et bien été engagée sur procédure, sauf que c'était sur appel interne. Vous pouvez critiquer ce choix, mais c'est une procédure qui existe... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, vous avez ouvert le débat, la moindre des choses serait d'écouter! Même la Cour des comptes a reconnu qu'il serait absurde de financer un appel externe – par voie d'annonce dans la presse, avec tout le travail que cela implique – lorsqu'on fait le choix, justifié et justifiable, de recruter quelqu'un en interne. Dans le cas précis, après trois appels publics successifs, je n'allais pas dépenser de l'argent pour un nouvel appel public, dès lors que j'avais fait ce choix et que je l'avais proposé à mes collègues.

Quant aux propos sur l'analyse des risques pour l'employeur Ville de Genève, le recrutement des cadres supérieurs en Ville de Genève devient effectivement de plus en plus difficile. Mais, pour parler sincèrement, mon sentiment de magistrat, je ne dirai pas jeune mais récent, est que ce recrutement est notamment rendu plus difficile par les polémiques autour des nominations, par l'accroissement des contrôles, par la difficulté d'exercer un mandat de cadre dans l'administration aujourd'hui. Cela indépendamment des salaires qui sont, en règle générale – cela dépend des métiers – inférieurs à ceux du privé, en cohérence avec nos choix politiques d'ailleurs, puisque nous voulons une échelle salariale raisonnable, contrairement au privé. Il est donc vrai qu'il est plus difficile de recruter des cadres supérieurs aujourd'hui. L'avantage comparatif de la Ville de Genève est qu'on y travaille pour le service public, pour l'intérêt général, comme le relèvent tous les candidats qui se disent prêts à renoncer à des salaires plus élevés.

Cela dit, il ne faut pas détériorer la situation de l'emploi en général en Ville de Genève et des cadres en particulier. Or ce genre de polémique – au-delà des questions légitimes que le Conseil municipal peut poser – cette façon de revenir sans

arrêt sur les choix, qui aboutit à délégitimer les personnes, ce n'est évidemment pas bon pour la capacité de recrutement de la Ville de Genève.

**Le président.** La parole est à M. Medeiros...

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Merci de me donner la parole, Monsieur le président, c'est la preuve qu'il y a quand même une justice! Vous transmettez au conseiller administratif qui vient de s'exprimer que je suis presque ému... Selon lui, tout a été fait dans la transparence: le fait que la personne nommée soit du même parti que le conseiller administratif ne serait qu'une coïncidence troublante, la difficulté à trouver des cadres serait un problème majeur... Eh bien, je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Kanaan – vous transmettez, Monsieur le président – et je vous explique pourquoi.

Si on en croit la presse, la transparence de la part du Conseil administratif a quand même des limites. Alors, soit la presse ment, soit vous ne nous dites pas toute la vérité. Vous avez présenté quelqu'un qui avait gagné le concours. Vous l'avez dit, répété, cette personne était, selon vous, la plus indiquée pour le poste qui était ouvert. Mais d'après la presse, vos collègues au Conseil administratif n'étaient pas d'accord avec ce choix. Entre les lignes, on comprenait que ce n'était pas une question de compétences qui était en jeu, mais plutôt une question politique.

Alors, sans citer de nom – apparemment, il y a même des avocats qui essaient de faire pression sur notre assemblée, mais si je savais qui était le monsieur en cause, je n'aurais aucun état d'âme à le citer! – j'aimerais savoir quels étaient les arguments de vos chers collègues pour refuser la personne que vous avez présentée.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Apparemment, je n'ai pas été assez clair dans mes explications et je m'en excuse. Vous avez utilisé le terme de concours, Monsieur Medeiros, mais le recrutement en Ville de Genève n'est pas un concours au sens de la fonction publique française. On doit d'ailleurs souvent l'expliquer aux candidats venant de pays qui ont ce système de concours, comme la France ou l'Italie. Dans la fonction publique française, il y a des concours complètement formalisés où le résultat est pris tel quel. Un peu comme dans l'attribution des marchés publics, il y a des critères pondérés, une notation et le lauréat doit être pris, sauf cas de force majeure.

En Ville de Genève, nous recrutons et nous avons, pour cela, différents éléments d'appréciation, mais il n'y a pas de concours, au sens d'un concours sco-

laire ou académique, voire d'un concours d'architecture, où en principe on prend le premier lauréat. En Ville de Genève, nous ouvrons un poste publiquement, nous recevons des candidatures, nous les analysons selon les méthodes que j'ai indiquées, qui sont d'ailleurs assez courantes dans le recrutement. Comme je l'ai dit, nous prenons en compte les diplômes, les références, l'expérience, nous menons des entretiens et depuis peu, pour les cadres, nous procédons à un assessment. Ce sont là des éléments d'appréciation, y compris pour le Conseil administratif, puisque c'est lui qui nomme.

Je ne vais évidemment pas vous donner les détails de ce qui s'est discuté au Conseil administratif, car nous devons respecter la confidentialité lorsqu'il s'agit de personnes et protéger leur sphère privée. Toujours est-il que ce n'est pas le Conseil administratif qui a refusé cette candidature: c'est moi qui l'ai retirée, sur la base de notre discussion. Dont acte! Il n'y a pas eu de concours au sens d'un concours académique ou d'architecture et nous avons parfaitement suivi les règles en vigueur.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Encore une petite question: est-il envisageable que le candidat malheureux se retourne contre la Ville de Genève et entreprenne une action en justice? Est-ce déjà le cas? Anticipez-vous une telle action et quel en serait le coût pour la collectivité, pour nos concitoyens, pour la Ville de Genève, le coût financier mais également le coût politique?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Nous n'avons été saisis d'aucune action particulière. Nous ne pouvons donc pas chiffrer un éventuel préjudice au cas où nous devrions aller devant une instance de justice. Cela dit, il serait intéressant de nous pencher sur le sujet, peut-être en commission des finances, afin d'avoir une culture commune sur le recrutement, mais aussi sur les nombreux autres aspects du travail en matière de ressources humaines.

S'agissant du coût d'un recrutement, lorsque celui-ci ne se passe pas bien il y a non seulement un coût financier, mais aussi un coût social et humain qu'on peine à chiffrer. Donc, je pense que personne ne pourra, malheureusement, vous répondre de manière exhaustive. En revanche, je répète que nous essayons d'utiliser au mieux les différents outils dont M. Kanaan a parlé, pour engager la personne qui corresponde le mieux au poste. Cela dit, le recrutement n'est pas une science exacte. Il arrive qu'on se trompe, même si les choses se passent bien dans la majorité des cas.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** J'ai bien entendu la réponse. Je comprends, Madame Salerno, que vous admettez la possibilité d'un recours du candi-

dat malheureux. Chacun est bien sûr libre de recourir ou non, mais vous ne dites pas qu'il n'y a aucune raison de recourir. Visiblement, vous avez laissé une porte ouverte, admettant qu'il y aurait eu une erreur de la part du Conseil administratif vis-à-vis de ce candidat malheureux. Je l'entends ainsi.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Nous vérifierons, ne serait-ce que pour avoir un avis sur le sujet. Même si rien ne se produisait dans le cas concret, cela pourrait être intéressant pour l'avenir. En effet, comme chacun sait, les gens ont de plus en plus recours à la justice sur des sujets qui, auparavant, n'impliquaient pas des voies de recours judiciaires. Philosophiquement et intellectuellement, la question est intéressante. Cela dit, dans le cas précis qui nous occupe, je ne pense pas que la Ville de Genève ait à craindre des répercussions sur le plan judiciaire et financier.

*L'interpellation est close.*

## **5. Interpellation orale du 9 octobre 2012 de MM. Jean-Charles Lathion, Olivier Fiumelli et Gary Bennaim: «New York: temps libre à 50 000 francs?» (IO-245)<sup>1</sup>.**

**M. Olivier Fiumelli (LR).** J'aimerais tout d'abord adresser mes félicitations à M. Pagani. On a toujours salué Pierre Maudet comme étant le maître de la communication, mais là il a été dépassé par Rémy Pagani, qui s'offre cinq pages en couleurs dans *L'Illustré... (Exclamations et applaudissements.)* En fait, l'intervention que je voulais faire est résumée dans le titre de l'article de *L'Illustré*, qui n'est pas: «Le maire de Genève à New York», mais: «Un provocateur à New York»! C'est bien ce qui nous pose problème et c'est pourquoi nous avons besoin d'un certain nombre d'éclaircissements sur ce voyage à New York.

Je précise tout de suite qu'il n'est absolument pas question pour moi de prendre parti, même si on pourrait laisser entendre que seuls les pro-israéliens auraient des reproches à vous faire sur ce voyage. Non, Monsieur Pagani, je ne souhaite pas ce soir que nous prenions parti, ni vous, ni moi, ni aucun membre de cette salle, sur le conflit israélo-palestinien, qui nous dépasse. En revanche, j'aimerais que vous répondiez à un certain nombre de questions.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnement, 1839.

Ainsi, vous avez déclaré dans la presse que vous étiez parti à New York sur votre temps libre, que vous aviez droit à votre temps libre et à une vie privée. Alors, j'aimerais savoir si vous considérez que vous êtes maire à 100%, ou si vous estimez qu'en tant que Rémy Pagani, individu genevois, vous pouvez aller prendre la parole dans d'autres enceintes à titre personnel. J'aimerais aussi savoir qui a financé ce voyage. Si ce voyage s'est fait sur votre temps libre, j'imagine que vous l'avez financé avec vos propres deniers: est-ce le cas?

Puis, j'aurais aimé savoir si le Conseil administratif a validé ce voyage à New York, s'il y a eu un réel débat sur son opportunité. En lisant la presse, on a l'impression que vous avez pris vos collègues en otage, que vous les avez mis devant le fait accompli... J'aurais également aimé savoir si vous êtes allé à New York avec l'autorisation du Conseil fédéral. Je rappelle en effet que la politique étrangère de la Suisse est l'apanage du Conseil fédéral depuis 1848. De même, avez-vous informé le Conseil d'Etat de ce voyage, sachant que la politique liée à la Genève internationale est avant tout cantonale, et non pas municipale? J'aurais aimé savoir ce qu'a pensé de ce voyage M<sup>me</sup> Salerno, notamment, qui fait un travail formidable pour la promotion de la Genève internationale, toujours en lien avec les autorités cantonales sur ce sujet.

En outre, j'aurais aimé savoir d'où vous sortez cette subvention de 50 000 francs, dont on a entendu parler, une fois de plus, par la presse. Ce n'est pas une petite somme, c'est probablement ce que paient chaque année, en termes d'impôts, une vingtaine de personnes ici. J'aurais donc aimé savoir qui a autorisé l'octroi de cette subvention et sur quelle rubrique elle a été prélevée.

J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de la rubrique Genève Ville solidaire, mais la solidarité internationale, Monsieur Pagani, ce n'est pas financer un groupe d'intellectuels et de professeurs d'université à New York! La solidarité internationale, c'est financer des prestations concrètes sur le terrain. Hier soir, vous avez fait l'éloge de vos projets dans le Sud-Kivu, ce dont on doit vous féliciter. Mais je vous pose la question: n'est-il pas indécent de mettre en parallèle un dispensaire pour femmes violées dans le Sud-Kivu et un groupe d'intellectuels dans les salons dorés d'un hôtel new-yorkais?

Enfin, dernière question: si vous avez vraiment prélevé cet argent sur la rubrique Genève Ville solidaire, prendrez-vous en compte ce montant dans le pourcentage alloué à la coopération internationale, ce fameux 0,7% du budget de la Ville? Voilà une série de questions, Monsieur Pagani, auxquelles j'aimerais que vous répondiez, de la manière la plus objective, sans émotion et sans nous faire le panégyrique de votre militantisme anti-israélien.

**M. Rémy Pagani, maire.** Je crois que vous avez droit à des explications et je m'appête à vous les donner, Monsieur Fiumelli. Mais, avant ces explications,

il me faut établir les faits objectifs, puis nous débattons, si votre Conseil le veut, de cette prise de position. Je tiens à votre disposition une lettre signée de M. Stéphane Hessel et datée du 2 avril 2012, dans laquelle il demande une subvention de la Ville de Genève pour la 4<sup>e</sup> session du Tribunal Russell sur la Palestine – et non contre Israël. Je cite: «L'appui à cette initiative citoyenne de la part de la Ville de Genève, siège européen de l'Organisation des Nations Unies, de son Conseil des droits de l'homme, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, siège du Comité international de la Croix-Rouge, et ville qui a donné son nom aux Conventions de Genève, constituerait un message symbolique extrêmement fort et qualifié en faveur de l'engagement des femmes et des hommes qui se battent dans le monde pour la reconnaissance et l'application des droits universels et du droit international.»

Nous avons fait analyser cette demande par la Délégation Genève Ville solidaire, dont vous votez les budgets année après année, et nous avons conclu qu'elle entrerait tout à fait dans les objectifs du Conseil administratif en matière de soutien à des initiatives citoyennes. C'est ainsi, comme je l'ai indiqué hier, que nous soutenons Justine, cette femme qui se bat au Sud-Kivu pour essayer de redonner un espoir aux femmes violentées. Je l'ai invitée à Genève, avec d'autres militants de la planète rencontrés lors de mon précédent mandat de maire, et nous avons discuté et échangé nos expériences en matière de défense des Conventions de Genève. Voilà la situation objective, Monsieur Fiumelli, qui a présidé à la décision du Conseil administratif de dégager 50 000 francs pour soutenir la session du Tribunal Russell.

Par ailleurs, je rappelle que M. Bertinat s'est également inquiété des actions de politique étrangère que je mènerai et qu'il a déposé plainte contre moi auprès du Service de surveillance des communes le 24 septembre 2012. Il a reçu, comme le Conseil administratif, une lettre signée par la conseillère d'Etat en charge, M<sup>me</sup> Michèle Künzler, qui dit: «La position de la Ville peut en substance se résumer de la sorte: il s'agit de déplacements protocolaires ayant pour objet la représentation de la Ville de Genève auprès des autorités étrangères. Qui plus est, tous ces déplacements ont été validés, avalisés par le Conseil administratif in corpore.» Et la conseillère d'Etat de répondre à M. Bertinat: «Vous soulignez à juste titre que les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération et du Conseil d'Etat dans les limites de la Constitution fédérale. Toutefois, rien n'empêche un magistrat communal de répondre aux invitations protocolaires ainsi que de faire part de ses opinions, raisons qui l'ont fait élire à sa fonction et qui sont garanties par la liberté d'expression.»

Mesdames et Messieurs, je pense que ces deux lettres situent bien le cadre juridique et politique dans lequel nous nous trouvons. C'est un cadre précis et bien défini, dans lequel se situent par exemple les invitations que j'ai reçues cette semaine: celle de l'ambassadeur du Botswana m'invitant à aller au Botswana,

celle de Luzius Wasescha, chairman du Club diplomatique de Genève, qui m'invite à une conférence, celle du Corps consulaire de Genève qui m'invite en tant que maire – comme il a invité M. Maudet et les maires précédents, qui y ont répondu favorablement. Je rappelle d'ailleurs que M. Maudet, lorsqu'il était maire, est aussi allé à New York – c'est tout à l'honneur de la Ville de Genève – pour inaugurer une bibliothèque et présenter, avec des professeurs de l'Université de Genève, les acquis démocratiques de Rousseau. Moi-même, en tant que maire, je consacre deux heures par semaine à recevoir, avec le Conseil d'Etat, des ambassadeurs à la salle de l'Alabama. Voilà donc pour le cadre.

Ensuite, Monsieur Fiumelli, vous prétendez que j'aurais abusé de ma fonction, que j'aurais été provocateur. Je ne vois pas ce qu'il y a de provocateur dans le fait de rencontrer des militants. Je n'ai pas rencontré des présidents de la République, mais des militants qui se battent pour faire appliquer les Conventions de Genève. Sans être présomptueux, je risque une comparaison: interdiriez-vous à Henry Dunant de se déplacer pour soutenir les gens qui réclament l'application des Conventions de Genève? Dans ce sens, je trouve ce débat parfaitement déplacé, dès lors que Genève est une plate-forme du droit humanitaire reconnue au niveau international. Et, si j'ai pris une position partisane, je le reconnais, c'est uniquement celle de défendre les Conventions de Genève et le droit humanitaire international. Je pense très profondément que c'est le seul cadre qui permettra de régler les problèmes qu'on échoue à régler, partout sur la planète, à coups de fusil et de tank! Respecter le droit international et notamment les Conventions de Genève, c'est donner un cadre juridique à l'humanité pour résoudre autrement les conflits.

En ce qui concerne concrètement le Tribunal Russell, son positionnement est le suivant: sachant qu'il y a des nations laxistes dans l'application du droit international, il se veut un tribunal de conscience citoyenne pour faire pression, avec l'opinion publique, sur les Etats, afin qu'ils respectent leur engagement. Car les Conventions de Genève ont ceci de particulier que toutes les nations qui les ont signées se doivent de les défendre et de les imposer. Le Tribunal Russell est là pour le rappeler et, en l'occurrence, cela fonctionne très bien. Cette session du tribunal a eu un écho très important aux Etats-Unis, comme le montre la lecture du *New York Times* ou d'autres médias. Il s'agit de faire en sorte que les nations et les gouvernants assument la responsabilité qu'ils ont prise en signant les Conventions de Genève et tentent de les faire respecter partout. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je ne veux pas polémiquer avec le maire de Genève, d'autant plus que j'ai beaucoup aimé l'article de *L'Illustré*. J'étais sans doute l'un des premiers, après M. Pagani, à acheter *L'Illustré* ce matin! Cela dit, je crois qu'il faut distinguer les invitations protocolaires et les invitations privées:

le Tribunal Russell, en l'occurrence, est une initiative privée. Et puis, dans cet article, je vois Angela Davis: c'est génial, j'étais un fan d'Angela Davis... (*Exclamations.*) Il y a également une photo du maire de Genève rencontrant Roger Waters, fondateur des Pink Floyd, dont j'étais également un fan.

Bref, il n'y a que du bonheur dans ces pages! Il y a d'ailleurs neuf photos du maire, il est sur toutes les photos, c'est génial, mais essayons quand même de raison garder! Rémy Pagani va-t-il faire avancer la cause de la Palestine et d'Israël, a-t-il une influence dans ce débat, est-ce son rôle de s'immiscer dans ces affaires, sachant les tensions qui existent entre Israël et la Palestine? Pour notre part, nous aurions souhaité qu'on apprécie la situation à cette aune, plutôt que de s'engouffrer dans cette invitation. Que celle-ci profite à la personne de M. Pagani, je n'en doute pas, mais s'agissant de la cause, vous me permettez de m'interroger.

Au niveau médiatique, c'est un supercoup pour M. Pagani, et je l'en félicite. Comme conseiller administratif, j'aurais souhaité faire un coup pareil. Cet article inonde la Suisse romande, il sera peut-être repris en Suisse alémanique, puisqu'il y a aussi des journaux people là-bas... En revanche, s'agissant de la cause, j'aimerais que le Conseil administratif, lorsqu'il prend ce genre d'initiative, évalue plus posément les situations, en ayant à l'esprit l'intérêt de tous et non l'intérêt personnel!

**Le président.** Je salue, à la tribune du public, M. le député Eric Stauffer. (*Applaudissements.*)

**M. Gary Bennaïm (LR).** D'abord, je commencerai par une question, Monsieur Pagani: est-ce que c'était bien, est-ce que vous en avez profité, est-ce que vous avez mangé du cheesecake en pensant à moi? Ensuite, dans le désordre, puisque vous avez relevé que le *New York Times* en parle, je voudrais dire que la *Tribune de Genève* parle également des incendies qui ont eu lieu récemment à Genève, mais que cela n'en fait pas un sujet phénoménal qui intéresse le reste du monde... (*Remarque.*)

Maintenant, si M. Vanek a fini de râler dans son coin, je voudrais revenir sur l'historique du Tribunal Russell. Celui-ci a été créé sous l'impulsion de Jean-Paul Sartre notamment, pour dénoncer, sous des prétextes assez intéressants d'analyse, les comportements lors de la guerre du Vietnam. Après ce premier Tribunal Russell, il y en a eu d'autres qui se sont intéressés aux différents conflits dans le monde. L'actuel Tribunal Russell, quant à lui, a été créé sous l'impulsion de M. Hessel, qui aime tant s'indigner... Vous avez laissé entendre que le tribunal était composé de personnes très importantes et que le côté non biaisé des participants était finalement ce qui faisait la force de ce tribunal.

Or, malheureusement, ce dernier n'a rien d'un tribunal, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, c'est en réalité une association privée, au même titre que Les Amoureux de la bière suédoise du Grand-Lancy! Certes, les participants à ce tribunal ont envie de faire quelque chose pour le monde, et ils feront sans doute avancer les choses plus que les amoureux de la bière belge ou suédoise. Mais quand on sait que M. Hessel, par le passé, s'est déjà positionné sur le conflit israélo-palestinien en considérant – je cite à peu de chose près – que les Israéliens se comportent d'une façon pire que les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, on ne peut pas dire que M. Hessel, dans le cadre du Tribunal Russell sur la Palestine, arrive sans biais. Or le concept même d'un tribunal, c'est d'aborder les sujets de façon non biaisée, de façon objective, et d'appréhender correctement. Lors des deux dernières sessions du Tribunal Russell sur la Palestine, on a traité de sujets du genre: «Qui sont les collaborateurs de l'Union européenne?» On n'a pas abordé les choses comme un tribunal devrait le faire, en posant des questions: tiens, y a-t-il un accusé? y a-t-il des belligérants? y a-t-il des gens qui sont considérés comme coupables dès le départ?

Dans ces conditions, je trouve d'autant plus gênant le fait de se pavaner – à partir du moment où il y a une telle couverture médiatique, on peut utiliser ce terme – en tant que maire de Genève. Vous savez comme moi qu'à l'étranger on confond aisément la Ville et le Canton de Genève. Le nom de «maire de Genève» sonne bien et, par conséquent, le maire de Genève est naturellement invité, d'autant plus lorsque Genève Ville solidaire soutient le Tribunal Russell pour 50 000 francs! En l'occurrence, le maire n'est pas invité à titre protocolaire, mais au titre de donateur. Pour ma part, quand je fais un don à la Croix-Rouge, je suis invité au bal de l'année suivante: c'est tout à fait normal, ce n'est pas pour mes beaux yeux, ni parce que j'habite Genève et qu'à ce titre je serais dépositaire de quoi que ce soit. Non, sans quoi on pourrait également inviter d'autres représentants, allez, disons le directeur du Comité international de la Croix-Rouge!

Monsieur Pagani, j'aime beaucoup discuter d'aménagement et d'immobilier avec vous dans cette enceinte, parce que j'ai l'impression que cela vous touche, qu'il s'agit de votre ville, que c'est un sujet important pour vous. En revanche, j'estime qu'aller à New York, au Tribunal Russell sur la Palestine, ce n'est pas votre rôle, même si c'est important pour vous. Ce n'est pas votre rôle comme maire, ce n'est pas votre rôle comme politicien, ce n'est pas votre rôle comme représentant de la Ville, du Canton, des institutions, voire des Conventions de Genève, même si ce sujet vous tient à cœur. Vous donnez l'impression d'oublier que vous représentez un peu plus que votre passé de militant et de syndicaliste. Comme vous l'avez rappelé à l'occasion, quand vous allez manifester, vous le faites parce que vous avez un vrai passé de syndicaliste, qui est indissociable de votre personne. En revanche, quand vous allez vous exprimer sur les Conventions de Genève, au Tribunal Russell sur la Palestine, vous donnez une image qui n'est

pas celle que la Ville, respectivement le Canton et les institutions veulent forcément véhiculer, que ce soit localement, ici à Genève, ou là-bas, sans parler de la résonance que cela peut avoir dans le monde. Ce n'est pas forcément l'image que la Ville, le Canton et peut-être même la Suisse ont envie de donner. A mon sens, ce n'est pas le rôle du maire de Genève que d'aller dans de telles instances.

Dans sa réponse à M. Bertinat, M<sup>me</sup> Künzler dit que c'est une invitation protocolaire. Eh bien, non, ce n'est pas protocolaire... (*Remarque.*) Cela vous surprend, Monsieur Pagani, mais c'est comme une invitation à l'assemblée générale des Buveurs de bière du Grand Lancy: cela n'a rien de protocolaire. Vous avez été invité parce que la Ville est donatrice, parce qu'il est bon d'inviter des gens qui donnent un rayonnement global au tribunal. Mais ce qui est bon pour le tribunal n'est pas obligatoirement bon pour vous, pour nous, pour les habitants et les habitantes de la Ville de Genève. En cela, malheureusement, et même si cela vous surprend, votre comparaison avec Henry Dunant tient de la blague, de l'humour... (*Remarque.*) On me souffle: «de la bêtise...», mais non, je n'oserai pas!

Henry Dunant se préoccupait de vrais champs de bataille – je le dis sans vouloir dénigrer vos missions à l'étranger, puisque je sais que vous avez fait beaucoup pour l'Afrique et la Yougoslavie. C'est une très bonne chose que de s'investir au niveau personnel. C'en est une autre que de vouloir représenter des institutions qui ne vous l'ont pas demandé. Henry Dunant ne représentait pas grand-monde, il représentait sa propre conscience. Et quand il a créé le CICR, il avait la volonté de faire quelque chose de bien – je ne vous dénie pas cette volonté – mais il l'a fait comme un simple pékin.

Sans dénier le mérite de celui qui s'investit d'une façon ou d'une autre dans une organisation sociale ou humanitaire, il est gênant qu'on le fasse au nom de ceux qui n'ont rien demandé. Dès lors, que vous le fassiez sur votre temps libre ou sur l'argent du contribuable, c'est dommage, parce que l'image que vous donnez n'est pas celle dont nous avons besoin de la part du maire de la Ville de Genève. Alors, bon voyage, Monsieur Pagani, continuez à vous impliquer dans les affaires humanitaires, mais faites-le de façon discrète, comme tous les grands hommes l'ont fait. Ce sera bien mieux! (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Après cette brillante intervention de Gary Ben-naim, je reviens à mes questions initiales, auxquelles M. Pagani n'a pas répondu: ce voyage s'est-il fait sur votre temps libre, oui ou non? La Ville de Genève a-t-elle participé au financement de votre voyage? Quel en est le coût exact? Et dans quel hôtel êtes-vous descendu?

*Une voix.* Au Sofitel! (*Exclamations et rires.*)

**Le président.** Monsieur Vanek, vous demandez la parole: est-ce pour réclamer l'ouverture de la discussion? Vous renoncez? Je vous en remercie. La parole n'étant plus demandée, l'interpellation est close.

*L'interpellation est close.*

**6. Résolution du 9 octobre 2012 de M<sup>me</sup> Michèle Roulet, MM. Jean-Charles Lathion, Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Rémy Burri et Jacques Pagan: «Construisons la ville en Ville de Genève» (R-166)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- la crise aiguë du logement qui sévit à Genève et qui contraint une part de plus en plus importante de Genevois à s'installer sur Vaud ou en France;
- qu'une des priorités à Genève est d'augmenter son parc immobilier;
- que les terrains à bâtir en Ville de Genève sont rares et que, pour mener une politique foncière active, il faut optimiser l'utilisation du sol;
- que le modèle de la ville compacte, adopté dans «Genève 2020, Plan directeur communal de la Ville de Genève», est celui prôné par le développement durable;
- que le quartier des Grottes se trouve en zone 3 de quartiers urbains;
- qu'un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) n'est pas d'un gabarit excessif en Ville de Genève;
- que les oppositions de locataires d'immeubles, d'habitants d'une rue, lors de réunions de quartier, n'ont pas de base légale et ne font pas autorité pour décider de la politique de construction;
- qu'un immeuble de 5 niveaux (rez + 4 étages), tel que proposé par des habitants des Grottes, constituerait un gaspillage inacceptable d'un sol urbain constructible;
- que le Conseil administratif devrait prendre en compte le nombre croissant d'habitants qui désirent s'installer en ville, dans un périmètre central, proche de la gare,

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 1858.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour concrétiser le projet de construction d'un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) dans le quartier des Grottes sur la parcelle à l'angle de la rue des Grottes et de la rue Louis-Favre, et qui apporterait 50 logements supplémentaires à Genève.

*Préconsultation*

**M. Adrien Genecand** (LR). Mesdames et Messieurs, en raison de notre magnifique règlement du Conseil municipal, nous avons déjà largement entamé le débat de fond hier soir, lors de la demande d'urgence. En l'occurrence, l'idée de cette résolution est simple: peut-on avoir une discussion préalable dans ce parlement, élu démocratiquement, pour savoir si, oui ou non, il convient de construire une tour dans le quartier des Grottes? Et, si oui, une tour de combien d'étages, sachant qu'un bâtiment de dix étages, c'est plutôt un immeuble qu'une tour. Peut-on avoir ce débat avant que l'administration se mette à travailler sur l'un ou l'autre projet que peut-être nous déciderions de refuser? Voilà!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 40 oui contre 22 non (3 abstentions).

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). J'interviendrai brièvement, puisque, comme l'a dit mon collègue Adrien Genecand, le débat a eu lieu hier. Il s'agit de nous déterminer pour savoir si l'intérêt d'un petit nombre doit primer l'intérêt collectif. Je rappelle que nous sommes, quant à nous, pour la construction de logements à Genève. Nous nous insurgeons contre le fait que le maire de la Ville, chef du département des constructions et de l'aménagement, ait dû en quelque sorte reculer devant un groupuscule d'habitants. Nous souhaitons vraiment que la Ville de Genève affirme sa politique en matière de logement et que, là où on peut construire un bâtiment de dix étages, on le construise. Je vous engage donc, Mesdames et Messieurs, à voter cette résolution et à aller de l'avant.

Il s'agit de donner un signal fort, puisque tous les partis dans cette enceinte ont inscrit dans leur programme politique le développement du logement. Construire plus et construire mieux fait partie des objectifs politiques de chaque parti. Pourtant, dans l'application, on s'aperçoit que c'est de plus en plus difficile. Aussi, au-delà des négociations et des concertations de quartier, il y a des décisions fermes à prendre, conformes à une politique qui privilégie l'avenir de Genève, l'avenir de nos enfants, et non l'intérêt personnel d'un groupe ou de particuliers. C'est dans ce sens que le Parti démocrate-chrétien votera, en cohérence avec sa politique et son programme, et il souhaite que ce Conseil municipal fasse de même.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). J'aimerais revenir sur trois aspects déjà développés hier. Auparavant, je dirai qu'il est impossible de prendre une décision ce soir, avant qu'un projet soit présenté. Mais maintenant que le Conseil municipal est entré en matière, nous proposons d'envoyer cette résolution en commission, et de préférence à la commission des travaux et des constructions.

Parmi les trois aspects dont j'aimerais parler, il y a tout d'abord la valeur du processus participatif. Un intervenant, hier, a parlé de «terrorisme participatif». Il est quand même incroyable de qualifier ainsi le fait de prendre en considération l'avis des personnes habitant un quartier! Pour notre part, à gauche, nous défendons l'idée que les habitants doivent pouvoir participer, concevoir, élaborer la vie de leur quartier. En effet, il ne s'agit pas seulement d'informer, voire de consulter, de prendre l'avis des habitants, mais bien d'instaurer un processus de concertation. Dans le quartier des Grottes, une réflexion est menée depuis quasiment deux ans, trois assemblées générales ont eu lieu, des groupes de travail se sont constitués, qui ont rencontré plusieurs fois les services de M. Pagani. En l'occurrence, il faudrait plutôt remercier les habitants de s'engager pour la vie de leur quartier et reconnaître aussi tout le travail effectué, dans ce processus de concertation, par les services de la Ville et par les architectes qui y ont participé.

A cet égard, notre choix est fondamentalement autre: il consiste à considérer les habitants comme des personnes ayant quelque chose à dire. Ils doivent pouvoir s'exprimer sur le quartier qu'ils habitent, et leur avis doit compter.

Le projet retenu était le premier prix du concours, mais je rappelle qu'il avait été présenté hors concours, parce qu'il n'avait pas tenu compte du cahier des charges prédéfini. La réflexion des habitants n'a pas porté uniquement sur le nombre d'étages: elle a aussi permis d'améliorer la disposition, la taille et la qualité des appartements, ce qui a été reconnu par tout le monde. S'il est important de construire du logement, il est tout aussi important qu'il soit de qualité, y compris lorsqu'il s'agit de logements sociaux.

«Construire la ville en Ville de Genève»: nous pourrions nous reconnaître dans ce titre. Mais pour nous cela signifie respecter la qualité de vie des habitants, défendre le principe d'une équité territoriale en tenant compte de la densité de chaque quartier. Rappelons que, chaque fois qu'on augmente le nombre d'habitants, il faut aussi penser aux écoles, aux places de crèches, aux locaux parascolaires, à la circulation... Car vivre en ville, c'est aussi bien vivre ensemble, ce qui est la meilleure protection contre l'insécurité ou le sentiment d'insécurité qui peut exister.

Certes, il est urgent de construire des logements, mais n'oublions pas que ce ne sont pas les habitants qui constituent un frein en la matière. S'il y a une crise du logement, c'est bien à cause d'une politique qui vise plutôt le profit, qui favo-

rise la spéculation. Je termine en répétant que nous proposons de renvoyer cette résolution à la commission des travaux et des constructions.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Comme je l'ai dit hier lors du débat sur l'urgence, je crois qu'il faut effectivement donner un signal fort et montrer que notre Conseil municipal veut construire des logements. Certes, comme pour le verre à moitié plein ou à moitié vide, on peut dire qu'à la base un immeuble de dix étages était prévu, mais qu'avec le compromis à cinq étages on construit quand même. Oui, c'est vrai, mais pour nous ce n'est pas suffisant et nous voterons donc cette résolution. Nous voulons que le Conseil administratif revienne devant ce Conseil avec la proposition initiale de dix étages, faute de quoi nous refuserons toute autre proposition.

Par cette résolution, nous voulons marquer la volonté du Conseil municipal de construire là où c'est possible. Il y a bien peu d'endroits où c'est possible et, en plus, on construit partout de façon minimaliste. Pour ma part, je peux comprendre les préoccupations des habitants des Grottes, mais je sais que l'addition des égoïsmes – on le voit en Ville et dans les communes – ne fait pas une politique du logement. En matière de logements, la situation est juste intolérable et il faut passer à la vitesse supérieure. C'est ce que nous voulons, c'est un des axes de notre politique: construire, construire plus et plus vite!

M. le maire a relevé hier que tous les projets ont un coût et que ce n'est peut-être pas à la Ville de construire cet immeuble. Eh bien, la Ville peut confier ce terrain qui lui appartient à la Fondation pour le logement social. On a souhaité confier des projets à la fondation, cela se fait, mais on peut accélérer le rythme. La fondation pourra construire cet immeuble, c'est son rôle, et elle ira chercher les financements nécessaires sur les marchés. Ainsi, le projet ne sera pas à la charge de la Ville, sachant que nous devons réserver nos investissements à l'entretien de notre patrimoine, qui est en mauvais état car rien n'a été fait pendant des lustres.

A cet égard, il faut reconnaître que la Ville de Genève a traversé une période de disette et de déficits budgétaires. Le seul moyen, bon ou mauvais, qui avait été trouvé à l'époque pour serrer les boulons, c'était de diminuer les crédits dévolus à l'entretien du patrimoine. A terme, cette façon de faire est une erreur, mais, ma foi, c'est le moyen qui avait été choisi à l'époque pour tenter d'équilibrer les budgets. Nous avons eu plusieurs années de déficits – les anciens s'en souviennent – et malheureusement nous entrons à nouveau dans une période difficile. Espérons qu'elle ne sera ni trop difficile ni trop longue!

Donc, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut être raisonnable: on ne peut pas écouter tout le monde, faire plaisir à chaque habitant individuellement...

*(Remarque de M. Zaugg.)* Monsieur le président, vous direz à M. Zaugg que je l'écoute toujours religieusement quand il intervient, et qu'il pourrait faire de même! Il parle de 300 habitants, mais M. le maire nous a dit qu'ils étaient entre 150 et 200. Or 150 ou 200 personnes, c'est une toute petite partie de la population de la Ville de Genève, qui est de 196 000 habitants. Notre ville grandit et on n'est pas capable d'arriver à construire suffisamment. C'est pourquoi nous voulons absolument faire passer le message: il faut construire plus, Monsieur le maire, et on ne pourra pas écouter les habitants du quartier, qui pour des raisons qui les regardent – et dont certaines sont sans doute valables – refusent cette tour.

En l'occurrence, l'intérêt de ce petit groupe ne peut pas prévaloir sur l'intérêt de tous les autres habitants de la Ville de Genève. D'après mon expérience politique de près de trente ans, je peux dire que ce sont tous ces égoïsmes additionnés qui nous ont conduits à la plus grave crise du logement que Genève ait connue. Il n'est donc plus question de chipoter, de faire un, deux ou trois étages en moins, au motif qu'une tour ferait de l'ombre aux bébés, ou aux pousse-pousse... Stop aux égoïsmes, construisons! Mandatons la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, mais sachez, Monsieur le maire, que, si vous venez avec un projet à cinq étages, nous le refuserons.

**M. Guy Dossan (LR).** Ce soir, nous entendons des choses assez paradoxales, comme à chaque fois que nous parlons de constructions d'immeubles. Comme l'a dit mon préopinant, nous avons tous inscrit dans nos programmes électoraux la construction de logements, nous voulons tous plus de logements, mais chaque fois qu'un projet arrive, présenté par la Ville ou par quelqu'un d'autre, plus personne n'est d'accord.

Pour prendre un exemple dans le même secteur, je rappelle qu'à la rue Frédéric-Amiel une parcelle a été achetée par un promoteur pour construire un immeuble: tout le monde s'y est opposé parce que le promoteur proposait un immeuble de six ou sept étages. J'habite le quartier, dans un immeuble de huit étages, et je ne pense pas que ma qualité de vie soit mauvaise ou que j'aie l'air malheureux... Aux Grottes, on est en pleine ville et on peut quand même accepter d'habiter dans des immeubles de huit, neuf ou dix étages. On est loin des tours de New York que M. Pagani a pu voir lors de son voyage aux Etats-Unis! Je prends un deuxième exemple: à la rue des Délices, l'Etat veut construire, mais tout le monde est contre, parce que l'immeuble prévu est trop haut, qu'il va faire de l'ombre, qu'il n'y aura plus de vue...

Mesdames et Messieurs, parti comme c'est, on ne construira plus rien à Genève. Mais c'est peut-être ce que veulent certains puisque, à chaque fois que nous parlons de ce type de problème, ils conseillent: «Adressez-vous à vos magistrats communaux, aux communes dans lesquelles vous êtes majoritaires!» Reste

qu'il est un peu facile de vouloir refiler le bébé. Nous sommes la plus grande commune du canton, nous sommes une ville et nous devons prendre nos responsabilités.

Maintenant, je voudrais répondre à M<sup>me</sup> Studer. Hier soir, nous avons dit que c'était du terrorisme associatif ou participatif, oui, Madame, et non seulement nous l'avons dit, mais nous allons le répéter ce soir. Nous persistons et nous signons. Certes, il y a eu trois débats qui ont réuni 150 ou 200 personnes, mais je suis prêt à mettre ma main au feu que c'étaient les mêmes personnes les trois fois, à quelques exceptions près. De plus, 150 ou 200 personnes ne représentent pas grand-chose dans le quartier, qui compte plusieurs milliers, voire des dizaines de milliers de personnes. Alors, le fait que 150 personnes arrivent à faire plier le magistrat en charge des constructions, le maire de notre Ville, eh bien, nous appelons cela du terrorisme associatif.

Que nous écoutions les habitants, je veux bien. Si nous étions face à 2000 ou 3000 personnes, je me dirais que nous faisons peut-être fausse route. Mais, là, ce sont simplement 150 personnes, pour la plupart locataires de la Ville de Genève, qui habitent un quartier pour lequel nous avons dépensé des fortunes depuis quelques années. En effet, rappelez-vous, nous avons voté des millions pour rénover les Grottes. Au Parti libéral-radical, nous n'avons jamais rien dit, nous avons toujours voté ces millions. Le quartier des Grottes est quasiment neuf, et voilà que les personnes qui habitent ce quartier tout refait refusent que d'autres gens y viennent, au risque de leur gâcher la vue, de gâcher le soleil qui entre dans les appartements!

Mesdames et Messieurs, il y a là quelque chose qui ne va pas. C'est pourquoi nous persistons à dire que c'est du terrorisme associatif, et de l'égoïsme exacerbé! Nous ne sommes pas d'accord de baisser les culottes, disons-le, devant quelques personnes. C'est ce que j'ai reproché hier soir à M. Pagani, quand il parlait de consensus. La Ville arrive avec un projet de neuf étages sur rez, M. Pagani en propose sept ou huit; les gens disent qu'ils en veulent quatre et il répond qu'on en fera quatre! J'appelle cela «baisser les culottes»! Certes, M. Pagani se souvient sans doute que, dans les années 1970, il était très actif dans le mouvement de défense des Grottes. C'est pourquoi sa façon d'agir dans le quartier n'est peut-être pas tout à fait objective...

Par ailleurs, il y a une chose que je n'ai pas très bien comprise ou que j'espère avoir mal comprise. J'ai entendu M<sup>me</sup> Studer dire que le projet lauréat avait été primé malgré le fait qu'il ne répondait pas au cahier des charges du concours... J'espère, Monsieur Pagani, que vous allez le démentir, car si c'est vrai il faudra m'expliquer comment sont jugés les concours de la Ville. Et il faudra cesser de dire que nous sommes des exemples en la matière! J'espère donc que vous allez démentir les propos de M<sup>me</sup> Studer.

Ensuite, si à chaque fois que nous lançons un concours le projet lauréat se fait balayer par la population, alors, Mesdames et Messieurs, il faudra commencer par réfléchir, par demander à la population ce qu'elle veut – des petites villas, trois étages ou vingt étages, une cité-jardin – et ensuite seulement lancer le concours. Faute de quoi, c'est jeter de l'argent par les fenêtres!

Enfin, Mesdames et Messieurs, nous n'accéderons pas à la demande de renvoyer cette résolution en commission des travaux et des constructions. A notre avis, cela ne servirait à rien. Le contexte est connu, il convient simplement que le Conseil municipal dise exactement ce qu'il veut. C'est pourquoi nous vous proposons de voter cette résolution sur le siège. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Avant de passer la parole à M. le maire, je précise que sept intervenants sont encore inscrits et que nous terminerons ce débat avant la pause.

**M. Rémy Pagani, maire.** D'abord, en ce qui concerne l'affirmation selon laquelle les procédures auraient été entachées au niveau du concours, ce n'est pas vrai. Cette tour dépassait les gabarits, mais en fait un petit calcul a été fait sur la base du carrefour et, selon les spécialistes, elle entrait dans les normes. Cela dit, Mesdames et Messieurs, moi je veux bien qu'on fasse de grandes déclarations, qu'on se fasse plaisir, mais cela ne produira pas un seul logement de plus.

Je rappelle que, depuis sept mois, je m'évertue, je m'échine, je tire, je pousse, pour faire sortir de terre 300 logements en plein centre-ville, sur le site d'Artamis. Ce soir, vous êtes nantis de la proposition PR-985 consistant à verser 260 000 francs pour permettre de démarrer demain ces logements: paradoxalement, vous n'allez pas voter cette proposition, vous allez la renvoyer en commission. C'est votre choix, mais cela montre une fois de plus que chaque construction pose un problème dans ce canton.

S'agissant des Grottes, vous vous ferez plaisir en demandant une tour de dix étages, mais pour bien connaître les habitants – comme vous l'avez dit – je sais que vous allez vous retrouver à Beyrouth, comme nous sommes à Beyrouth depuis sept mois sur le chantier d'Artamis! (*Exclamations.*) Oui, c'est la situation. Nos concitoyennes et concitoyens – je l'ai appris à mes dépens – sont dépassés par la progression de notre ville et ne s'y retrouvent plus. Nous devons en tenir compte, car c'est cela, faire de la politique. Il s'agit de fixer des orientations et d'essayer de trouver des stratégies pour parvenir à les concrétiser. C'est le sens de cette démarche que vous qualifiez de «terrorisme participatif» et que j'appelle «démocratie participative». Au même titre que la démocratie de délégation dont vous êtes l'expression, la démocratie participative est une forme de démocratie que je soutiens et que je valide pleinement.

Voilà en ce qui concerne cette problématique. Je le dis d'autant plus clairement que c'est moi qui ai choisi d'intervenir sur ce terrain. J'aurais pu le laisser de côté, mais je pense qu'il est possible d'y construire un immeuble – les habitants en ont d'ailleurs convenu – la question étant la hauteur. Je me suis engagé, de sorte à valider ce processus participatif, à déposer devant votre Conseil, devant votre institution démocratique légitimement élue, une proposition de quatre étages sur rez, sur laquelle il vous appartiendra de vous prononcer en connaissance de cause, en ayant les plans financiers et tous les renseignements. Visible-ment, vous voulez vous prononcer avant. Je prendrai acte de votre décision, les habitants en prendront acte, mais ce n'est pas ce qui va permettre de construire plus de logements.

Les habitants, je le rappelle, ont accepté vingt logements, c'est-à-dire quatre étages sur rez. J'ai proposé un compromis pour dix appartements de plus, soit 30 logements, et vous, vous en proposez cinquante. Voilà les différentiels à partir desquels il s'agira de trouver un compromis, si vous ne voulez pas vous retrouver dans une situation inextricable. Celles et ceux qui siègeront encore ici dans quinze ans risquent d'avoir les mêmes problèmes que ceux que M. Ketterer avait, lorsqu'il était assis ici et que je m'opposais à lui pour protéger le quartier des Grottes. En l'occurrence, l'essentiel est que nous accompagnions le développement de la ville et que nous ne le forçons pas au rouleau compresseur. Dans ce canton, on n'impose pas les choses, on essaie de trouver des compromis. Vous n'en voulez pas, j'en prendrai acte.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Mes chers collègues, avec cette résolution, nous touchons au fond de l'attitude politique qui différencie ma famille politique que j'appelle la gauche et la vôtre, chers amis, qui s'appelle la droite... (*Remarques.*) Sans compter les indécis qui se regimbent à l'instant et que je respecte aussi... Pour ma famille élargie, la participation de la population aux processus décisionnels est fondamentale, et c'est cela qui nous différencie. D'ailleurs, si on change d'échelle, c'est la caractéristique de notre système politique, puisque celui-ci s'appelle une démocratie participative, ou une démocratie semi-directe. Dans ce système, le peuple «souverain» – un ex-conseiller d'Etat a rappelé qu'il s'appelait à l'époque le Conseil général – a toujours le dernier mot.

Or, d'après ce que j'ai entendu dans les travées de cet hémicycle – ou plutôt de ce carré long! – il semble qu'il y ait un certain mépris pour la population lorsqu'elle s'exprime. Je trouve cela assez incroyable, mes chers amis! C'est grâce à la population que nous sommes là et nous sommes là pour la représenter. Lorsque la population n'est pas d'accord avec notre représentation, elle se rappelle à notre bon souvenir par le biais d'initiatives ou de référendums. J'aimerais donc qu'on ait un peu plus d'humilité, et un peu plus de respect pour ceux qui nous ont élus. Voilà pour la première chose.

Ensuite, si nous renonçons à associer la population aux décisions qui la concernent au premier chef, alors là, mes chers amis, c'est garanti sur facture, comme on dit: nous ouvrons la voie à toutes les oppositions, à tous les recours et à des procédures sans fin. Vous le savez parfaitement. Il me semble donc absolument contre-productif – j'emploie à dessein un mot que certains peuvent comprendre! – de s'engager dans un processus de l'ordre de la tyrannie, consistant à dire que nous savons mieux que les habitants ce qui leur convient, que nous allons décider, nous les quatre-vingts conseillers, s'il faut cinq étages ici, quatre étages là, deux étages ailleurs. Franchement, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas ainsi que l'on travaille. Si nous avons des commissions, des espaces pour étudier les projets, ce n'est pas pour les discuter dans ce plénum. Vous savez très bien que cela ne sert strictement à rien et que ce sont des gesticulations qui n'ont aucun lendemain. En effet, la méthode consistant à décider ex nihilo qu'il y aura huit ou quatre étages n'est objectivement pas une bonne méthode.

Quant à la terminologie utilisée, je m'adresse à ceux qui emploient des termes qui dépassent sans doute leur pensée: franchement, je ne souhaite pas à ces personnes d'être un jour victimes du terrorisme! Car le terrorisme, ce n'est pas du tout ce que vous dites, cher Monsieur – vous transmettez, Monsieur le président. Bien loin des effets de manches qui ne servent strictement à rien, si ce n'est à se faire valoir à la télévision, le terrorisme est un cancer, une gangrène, quelque chose d'extrêmement dangereux que nous souhaitons tous combattre.

Alors, comme nous l'avons suggéré hier et comme ma collègue Brigitte Studer l'a rappelé tout à l'heure, envoyons cette résolution dans la commission idoïne et, surtout, laissons le temps aux services du magistrat en charge de nous présenter un projet. Respectons les procédures habituelles. Une fois le projet présenté au plénum, renvoyons-le en commission, où il sera étudié, éventuellement amendé, et ensuite nous le voterons. Car faire les choses dans l'autre sens, c'est faire n'importe quoi! Voilà, j'en ai terminé.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** J'aimerais, pour ma part, que nous essayions de trouver une solution conforme à notre volonté à tous de construire du logement. Le départ d'Alexis Barbey m'a rappelé que j'ai commencé à siéger ici en même temps que lui. On l'a traité de vétéran et peut-être que moi aussi, je suis devenue une vétéran... A ce titre, je me permets de rappeler que la commission de l'aménagement et de l'environnement – je me tourne notamment vers ma collègue M<sup>me</sup> Rys qui y a siégé avec moi – a su pendant très longtemps faire preuve d'unanimité sur les grands projets, adopter des plans localisés de quartier, affirmer haut et fort que la densité était importante et qu'on devait la garantir pour pouvoir construire du logement pour toutes et tous. Etant entendu que la densité permet de construire du logement social.

Alors, me direz-vous, qu'en est-il de ce projet? Il se trouve qu'au départ il y a eu un concours et que le projet gagnant est un immeuble de dix étages qui amène déjà des oppositions. Dans notre groupe, nous sommes évidemment d'accord d'entendre les habitants, mais il faut aussi entendre les besoins en logements et répondre à ce besoin prépondérant. On doit donc savoir dire que parfois des négociations sont possibles, mais qu'il y a aussi des gabarits minimum à respecter, faute de quoi la densité qui en résulte ne permet pas de construire du logement social.

Certes, le projet résultant du concours a pu sembler brutal dans un quartier où les gabarits sont bas. De plus, je rappelle que le projet présentait des lacunes au niveau de l'habitabilité, de la taille des pièces, des usages. Toutefois, je suis convaincue qu'une majorité de ce Conseil municipal saura malgré tout porter le discours sur la densité, comme nous l'avons fait en commission de l'aménagement et de l'environnement où nous avons dû annoncer aux habitants de certains quartiers que la densité serait de 1,2 à 1,6. Mais, en même temps, je pense qu'il faut aussi tenir compte du processus qui va s'en suivre, de toutes les oppositions possibles et imaginables.

Par conséquent, restons sur le principe qu'il faut garantir une densité répondant aux besoins prépondérants en logements, une densité suffisante, tout en tenant compte du fait que le projet issu du concours va susciter des oppositions et des combats qui, à terme, si on ne négocie pas, empêcheront de construire. C'est pourquoi je propose qu'on étudie les variantes à sept ou huit étages qui ont été évoquées, qu'on travaille ces variantes en commission et qu'on essaie de trouver une solution de sortie par le haut, plutôt que de s'opposer, de prétendre faire plus de logements, alors qu'au final on risque de ne rien faire du tout, tant les procédures seront longues. Il faut tenir compte de la réalité du terrain et intégrer les remarques, tout en indiquant les limites et en montrant que nous sommes réunis autour d'un projet dense. Nous devons avoir cette saine discussion, et je plaide pour que nous l'ayons en commission des travaux et des constructions.

**Le président.** Avant de passer la parole à M<sup>me</sup> Roulet, je vous informe qu'il est 19 h et que notre séance n'est donc plus retransmise sur TV Léman bleu.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Monsieur le président, j'aimerais corriger un terme que M<sup>me</sup> Studer a utilisé. Elle a parlé d'«avis», en disant qu'il était utile que M. le maire puisse écouter l'avis des habitants. Or, dans ce cas de figure, il ne s'agit pas d'un avis, mais d'un diktat! M. Pagani est arrivé avec un projet qui prévoyait un immeuble de dix niveaux. Voyant la pression des locataires du quartier des Grottes, il a commencé à le raboter de deux étages, en n'en

proposant plus que huit. Les habitants continuant à s'y opposer, il l'a encore raboté, pour finalement se soumettre et accepter ce que les habitants voulaient bien concéder, c'est-à-dire un immeuble de cinq niveaux. Alors, cette acceptation, ou plutôt cette soumission de M. Pagani, maire de la Ville de Genève, au nom de la démocratie participative, est une grave dérive, qui provoque aussi des replis dans des niches identitaires, chacun se claquemurant dans son égoïsme. Je rappelle que, s'il fallait obtenir l'aval des habitants pour construire des écoles ou des immeubles, on se retrouverait face à une paralysie générale et une crise économique sans précédent, puisque personne n'accepterait que l'on construise autour de chez lui.

Tout à l'heure, on a évoqué l'article de *L'Illustré*. En l'occurrence, l'attitude de M. Pagani est tout à fait celle qui est décrite dans les premières lignes de cet article: il est maire de Genève, mais il est toujours militant. On sait que le quartier des Grottes est très cher à M. Pagani, que c'est là qu'il a mené ses premiers combats, mais il s'agit maintenant pour M. Pagani de voir grand et de comprendre que Genève a besoin, de façon urgente, d'appartements, de logements, pour que le peuple genevois ne soit pas poussé sur le canton de Vaud ou en France.

De plus, en tant que magistrat, il se devrait de respecter le plan directeur communal Genève 2020, qui parle de modèle de ville compacte. Ce concept adopté dans le plan directeur est aussi celui prôné par le développement durable. Donc, Monsieur le maire, nous attendons de vous que vous puissiez voir Genève comme une ville qui s'ouvre, pour répondre à la crise du logement, ce d'autant qu'il s'agit d'un terrain constructible au cœur de la ville, juste derrière la gare.

**M. Alberto Velasco (S).** J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mes collègues de droite. Ils ont sans doute un peu raison, mais ce qui m'étonne, c'est que, par exemple, aux Grands Esserts il est question de baisser la densité. En revanche, Mesdames et Messieurs, quand il s'agit de la Ville, vous souhaitez une densité maximale. Ce débat est intéressant, car il montre que les uns et les autres devraient être un peu plus républicains.

Je reconnais que, dans le cas des Grottes, quatre étages sur rez, ce n'est pas assez. Il y a vraiment un grave problème de logement à Genève et il faut trouver un compromis. Certes, je suis pour la participation des habitants, mais ils donnent un avis et la décision revient ensuite au Conseil administratif et, en fin de compte, à notre Conseil municipal. Au final, c'est nous qui prenons la décision. Face à la situation que connaît Genève en matière de logement, il faut négocier. Dix étages, c'est un peu beaucoup et il faut trouver un moyen terme. Ici, je voudrais répéter qu'au Grand Conseil la droite diminue chaque fois la densité, que ce soit à Coligny, à la Tambourine, aux Esserts, partout! Donc, Mesdames et Messieurs, ne jetez pas la pierre aux habitants des Grottes. Cela dit, Monsieur le maire, je

pense que vous êtes un excellent négociateur et que vous arriverez à trouver un compromis.

Ensuite, j'ai lu dans les journaux – mais c'est sans doute faux – que les habitants auraient demandé que ces logements soient destinés en priorité aux habitants des Grottes. Considérant que nous sommes en République, que nous participons tous, avec nos impôts, à ce qui se construit, je pense qu'un habitant des Eaux-Vives ou de Vernier peut évidemment revendiquer la possibilité de se loger aux Grottes! Il convient de le dire clairement, car ce que j'ai lu dans les journaux m'a quand même étonné. Les logements de la Ville de Genève sont ouverts à tous les habitants.

Enfin, certains collègues ont demandé le renvoi de cette résolution à la commission des travaux et des constructions. Hier, M. de Kalbermatten m'a convaincu qu'un projet de règlement devait être renvoyé à la commission des travaux et des constructions... Par analogie, pourquoi ne pas envoyer cette résolution à la commission du règlement? Puisque les commissaires du règlement ne sont pas concrètement impliqués dans le débat sur le logement, ils pourraient travailler de manière plus objective... Je propose donc de renvoyer cette résolution à la commission du règlement! (*Exclamations.*)

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Je voudrais d'abord dire quelques mots sur le processus participatif. Je trouve assez désolant d'entendre la droite parler de «terrorisme participatif» quand les habitants se mobilisent et participent à la vie de leur quartier. Je ne trouve pas moins triste la conception qu'a M. Pagani du processus participatif, lorsqu'il nous explique qu'il a fait le marchand de tapis en négociant cinq, sept ou huit étages... Moi qui suis actif depuis longtemps dans le processus participatif de Saint-Jean, au sein du Forum Saint-Jean, et dans l'écoquartier de la Concorde et des Ouches, je sais qu'un processus participatif, ce n'est pas cela. Ce n'est pas instrumentaliser la population pour arriver à ses fins!

Aujourd'hui, aux Grottes, les habitants pensent légitimement que l'immeuble projeté fera quatre étages, dès lors qu'ils l'ont décidé. En l'occurrence, on leur a fait croire qu'ils avaient la compétence d'en décider. J'ai vu leur tract après la réunion: ils ont l'impression que c'est à eux de décider de la hauteur de la tour. Pour ma part, je pense qu'on fait beaucoup de mal au processus participatif en instrumentalisant ainsi la population. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point a trait aux leçons de morale sur la densité que nous donne le Parti libéral-radical. J'ai devant moi la prise de position des milieux immobiliers sur le plan directeur que le Parti libéral-radical évoque si souvent. Je cite: «Fidèle à sa mission, la Chambre genevoise immobilière défend les propriétaires

de villas.» Quand on sait que 50% de la surface habitée à Genève est occupée par la zone villas et que cela représente le plus gros potentiel à bâtir, je pense qu'il faut se garder de faire la morale à la Ville de Genève, qui bâtit chaque année plus de logements que les autres communes! Il vaudrait mieux regarder en direction des autres communes et arrêter de défendre la zone villas, qui représente le plus gros potentiel de zone à bâtir dans notre canton!

Cela dit, je pense que le débat sur la densité est important en Ville de Genève. Une forte densité est souhaitable autant d'un point de vue économique que d'un point de vue social et environnemental. Du point de vue économique, gaspiller le sol est une catastrophe dans le canton de Genève. Sachant que le territoire est exigü, on est obligé d'épargner le sol et de construire densément. C'est économiquement important.

Ensuite, socialement, comme l'a dit M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, si on veut répondre aux critères du logement social, on est obligé de construire densément. Aux Grottes, chaque étage que l'on construira en plus sur cette tour – mais peut-on vraiment parler d'une tour? – chaque étage représentera cinq logements de plus. Ce seront ainsi cinq familles à qui on ne demandera pas d'aller chercher un logement en dehors de la Ville de Genève, voire en dehors du canton. Il est donc socialement important de construire densément.

Enfin, d'un point de vue environnemental, si on veut favoriser la mobilité douce, les transports qui ne polluent pas, il est important qu'au centre-ville, à 300 mètres de la gare, on construise de façon dense.

S'agissant du nombre d'étages, quatre étages ne nous satisfont pas, mais entre huit, dix, onze ou douze, il y a un juste milieu qui sera déterminé notamment par le plan financier. On ne peut donc pas décider aujourd'hui que dix est le bon chiffre. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous demande de renvoyer cette résolution à la commission des travaux et des constructions.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Auront encore la parole trois personnes et M. le maire.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP).** Si M. Pagani pense être à Beyrouth, moi je refuse d'être prise en otage par quelques personnes! Et sachez, Monsieur Gauthier, que vous n'avez pas le monopole du cœur. A Genève, nous avons besoin de logements et nous avons besoin de construire en hauteur. Comme indépendante, je souhaite voir débiter ce chantier, comme prévu dans le projet initial. J'accepterai donc, avec mes deux collègues indépendants, de voter cette résolution sur le siège, voire de la renvoyer en commission.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Je souhaite revenir sur la question de l'égoïsme: je ne comprends pas qu'on puisse qualifier ainsi le fait de participer et de réfléchir à la vie de son quartier. Cela dit, toute la rénovation du cœur des Grottes s'est extrêmement bien passée et a abouti à un quartier très convivial. En même temps, on a su ajouter beaucoup de nouveaux logements, avec la construction des Schtroumpfs et des immeubles le long de la rue de la Servette. Jusqu'à maintenant, le développement du quartier, entre rénovations et nouvelles constructions, a été harmonieux et la convivialité est vraiment le maître-mot. Il me semble donc important qu'on puisse continuer dans ce sens, accepter la discussion et élaborer un projet, sans prononcer de verdict abrupt contre l'avis des habitants.

**M. Adrien Genecand** (LR). S'agissant de la commission où envoyer cette résolution, je dirai que, s'il y a une commission qui doit se prononcer, c'est celle du logement. Il s'agit ici de savoir combien de logements on va construire, et non pas de se prononcer sur les travaux, sur les matériaux ou sur le prix. Ce n'est pas non plus une question d'aménagement, comme dans le cadre d'un plan localisé de quartier. La commission la plus à même de se prononcer sur le nombre de logements est donc celle du logement. Elle nous dira s'il faut construire quatre, cinq ou dix étages, et si c'est à la Ville ou à la Fondation pour le logement social de le faire. Je propose donc de renvoyer cette résolution à la commission du logement ou directement au Conseil administratif.

Par ailleurs, Monsieur Pagani, vous nous avez dit hier que vous nous présenterez le projet des habitants, c'est-à-dire celui à quatre étages. Pour ma part, je pense que le projet qui devrait légitimement être présenté par l'administration est le projet lauréat du concours. Sinon, à quoi aura servi le concours? Je suggère que nous vous renvoyions directement cette résolution en vous demandant de nous présenter le projet du concours. Puis, en tant que parlement élu, nous en discuterons avec les habitants, en les invitant en commission et en examinant avec eux quel est le nombre d'étages souhaitable.

A cet égard, Monsieur Pagani, ne nous dites pas que vous avez cherché le consensus! Vous êtes parti de dix étages, vous en avez proposé sept et vous avez terminé à quatre. Est-ce là une négociation? En l'occurrence, décider de ne rien construire aurait été plus cohérent. A un moment, il faut être réaliste: dès lors qu'on veut construire du logement, cela fait sens de le construire en pleine ville, à proximité immédiate des transports publics. Là, je rejoins les propos de M. Velasco, qui a parfaitement raison: l'objectif de la construction de la ville en Ville, c'est de permettre aux gens qui vivent à la campagne, en France voisine ou dans le canton de Vaud de revenir en pleine ville de Genève, pour y payer leurs impôts et, surtout, pour éviter de prendre leur voiture, indispensable suivant où l'on habite. C'est le bon sens même: il faut permettre de construire beaucoup de logements pour ramener les habitants dans notre ville.

**M. Rémy Pagani, maire.** D'abord, j'ai oublié dans ma précédente intervention de faire un peu de pub sur le monitoring du plan directeur communal que nous avons mis en place et qui permet de contrôler nos objectifs notamment en matière de logement. Quinze fiches sont d'ores et déjà publiées sur le site internet de la Ville de Genève. En l'occurrence, ces fiches montrent qu'avant mon arrivée un certain nombre de logements étaient construits – je n'en donnerai pas le nombre – et qu'aujourd'hui il se construit dans notre commune 400 logements par année. Nous avons en outre la capacité d'en construire à peu près 4000 d'ici à 2020.

Je me fâche ces derniers temps parce que je n'arrive pas à faire démarrer les logements d'Artamis, mais le fait est qu'on construit beaucoup de logements en ville de Genève. Le débat n'est donc pas là, il est de savoir comment passer outre aux difficultés à certains endroits. Par exemple, aux Eidguenots, dans la zone villas chère à M. Buschbeck, un plan localisé de quartier va entrer en force, mais on ne pourra construire qu'un seul immeuble. Nous avons acheté un terrain et mis en place un partenariat public-privé pour construire un seul immeuble: voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Maintenant, j'aimerais préciser une chose. Je n'ai jamais dit aux habitants que leur avis serait déterminant et que j'allais me battre pour le défendre. J'ai simplement dit que, dans le respect des institutions municipales et cantonales, je déposerai devant vous le projet issu de l'assemblée. Charge à vous, Mesdames et Messieurs, de vous déterminer, d'accepter ou non le projet des habitants. D'ailleurs, je présenterai d'abord ce projet devant le Conseil administratif et, si ce dernier me retoque, à ce moment-là je ferai évidemment en sorte de satisfaire aux demandes du Conseil administratif. Puis, si ce dernier valide le projet à quatre étages sur rez, qui n'est pas ma proposition, je tiens à le répéter... (*Exclamations.*) Mais non, ce n'est pas ma proposition! Cela dit, vous devez comprendre que, dans un processus participatif, il faut quand même entendre les demandes des habitants réunis dans une assemblée. On ne peut pas leur répondre: «Votre avis nous intéresse, merci de l'avoir donné, mais nous défendrons un autre point de vue devant les instances institutionnelles.» Cela ne va pas! C'est en tout cas ma conception.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, nous en arriverons de toute façon à déposer devant vous plusieurs propositions, à évaluer en fonction du plan financier. Je vous rappelle que l'Etat subventionnera le projet, qu'il émane de la Fondation pour le logement social ou de la Ville de Genève. En effet, depuis que la loi sur la manne fédérale a été changée, il y a deux ans, nous avons le droit de demander des subventions. Il faudra donc établir un plan financier qui tienne la route et, dans ce sens, plusieurs variantes vous seront soumises, que vous étudierez à la commission du logement ou à celle des travaux et des constructions.

**Le président.** Je mets d'abord aux voix le renvoi de cette résolution à la commission des travaux et des constructions... (*Protestations.*) Mesdames et Mes-

sieurs, vous avez raison: je commence par le renvoi de la résolution au Conseil administratif...

**Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 34 oui contre 32 non.**

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour concrétiser le projet de construction d'un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) dans le quartier des Grottes sur la parcelle à l'angle de la rue des Grottes et de la rue Louis-Favre, et qui apporterait 50 logements supplémentaires à Genève.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous souhaite bon appétit. Nous reprendrons nos travaux à 21 h.

## **7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **8. Interpellations.**

Néant.

## **9. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 35.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	1902
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1902
3. Questions orales . . . . .	1902
4. Interpellation orale du 9 octobre 2012 de M. Olivier Fiumelli, M <sup>me</sup> Marie Barbey et M. Mathias Buschbeck: «Livres ouverts sur la désignation des hauts cadres en Ville» (IO-244). . . . .	1908
5. Interpellation orale du 9 octobre 2012 de MM. Jean-Charles Lathion, Olivier Fiumelli et Gary Bennaïm: «New York: temps libre à 50 000 francs?» (IO-245) . . . . .	1920
6. Résolution du 9 octobre 2012 de M <sup>me</sup> Michèle Rouillet, MM. Jean- Charles Lathion, Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Rémy Burri et Jacques Pagan: «Construisons la ville en Ville de Genève» (R-166). . . . .	1927
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1942
8. Interpellations . . . . .	1942
9. Questions écrites . . . . .	1942

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*